

# 20,000 nouveaux membres adhèrent à la CSN

L'effectif de notre Centrale s'est accru de près de 20,000 membres depuis deux ans. Pour apprécier davantage cet accroissement, il faut se rappeler que dans un grand nombre d'entreprises, l'emploi a diminué considérablement à cause de l'introduction de nouvelles techniques de production. Le chômage est aussi élevé, puisque le taux de chômage de la province de Québec était de 5.2% en août dernier. Malgré ces obstacles, l'effectif de la CSN. est passé de 94,114 membres en

1960 à 113,883, en septembre 1962, soit 21% d'augmentation. Le service d'Organisation de la CSN. a réalisé une tâche énorme. Il a été, d'ailleurs, épaulé dans tous les centres par les permanents, les officiers et les membres des Fédérations, des Conseils Centraux et des Syndicats. La CSN. est un organisme uni, vivant et constamment sur la brèche; s'il en était autrement, les résultats seraient différents. (Extrait du rapport du Bureau Confédéral.)

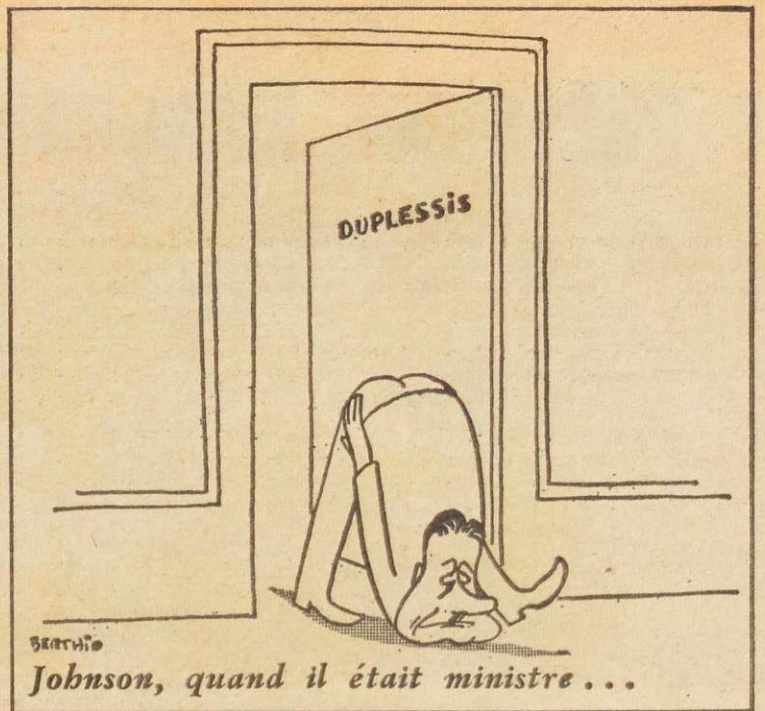
## A LIRE

**Pas de solution facile aux problèmes économiques du Canada** par Jean Marchand.  
En page 5

**Extraits du rapport du Bureau Confédéral au 40<sup>e</sup> congrès de la CSN.**  
En pages 8 et 9

**Marcel Pein demeure au Conseil de la Productivité.**  
En page 10

**Nous sommes des citoyens du monde.**  
En page 13



Le plus fort tirage  
de la presse syndicale  
au Canada

# LE TRAVAIL

## EDITORIAL

### DANIEL JOHNSON VOUDRAIT QUE NOUS MANGIONS DANS SA MAIN

M. Johnson, de la plaine d'Amqui, a tiré à boulets rouges, (si l'on peut dire) sur le gouvernement de M. Lesage. L'un des premiers coups de canon du chef de l'Union nationale visait pourtant les travailleurs, plus précisément ceux qui ont besoin des allocations d'assistance, de l'assurance-hospitalisation des allocations scolaires, etc. Certes, il ne suffit pas de décréter une "politique de grandeur" pour que tous les problèmes soient réglés. Nos lecteurs savent très bien qu'il nous est arrivé à plusieurs reprises depuis 1960, de critiquer telle ou telle attitude du gouvernement provincial. Nous continuerons de le faire, quel que soit le gouvernement au pouvoir, chaque fois que nous croirons qu'il y va des intérêts des travailleurs et du bien commun de la société.

#### Politique de bon sens?

Avant qu'il ne soit trop tard, empressons-nous de dire que nous combattons avec la plus grande énergie la "politique de bon sens" que nous propose Monsieur Johnson en matière de sécurité sociale et de bien-être. Tout d'abord, le bon sens est absent de cette politique, tout entière basée, en dépit des apparences, sur le favoritisme et le patronage.

Si Monsieur Johnson s'y connaît en matière de patronage, il s'y connaît aussi en tartufferie, il n'a pas manqué de créer lui-même que sa politique... laissons lui la parole:

"Qu'on enlève à ceux qui n'en ont pas besoin et qu'on donne à ceux qui en ont besoin. Il faut pratiquer le bon sens, une politique basée sur la sociologie chrétienne, qui tient compte de la liberté humaine."

Qu'on enlève à ceux qui en ont trop... pour donner à ceux qui sont dans le besoin, nous sommes bien d'accord mais la véritable façon de faire le "transfert", c'est de taxer les riches et de mettre tout le monde sur le même pied quant aux bénéfices sociaux de base. Ce n'est pas ce que nous propose M. Johnson. Voici un autre extrait de son discours d'Amqui:

"Dans le domaine de l'assurance-hospitalisation, il faudra un arrangement en vertu duquel celui qui ne peut pas payer son médecin sera soulagé, mais qui sauvegardera quand même la liberté complète de l'acte médical et l'autonomie des hôpitaux."

"Dans le domaine de l'instruction secondaire, au lieu de payer des gratuités de \$200 par enfant à des professionnels qui s'en servent pour se distraire, le gouvernement paiera plus aux familles nécessiteuses pour lesquelles \$200 n'est pas suffisant pour assurer l'instruction de leurs enfants au secondaire."

Nous ne marchons plus. Que les millicnaires reçoivent des allocations familiales, que Monsieur Johnson, qui se déclare assez fortuné pour ne pas avoir besoin de l'assistance de l'Etat, reçoive quand même une allocation de \$200 pour l'instruction de son fils... tout cela nous convient parfaitement... à la condition que nous ayons tous les mêmes droits. C'est au moment de payer l'impôt que les millionnaires et que le chef de l'Union nationale devraient être tenus de partager... selon les exigences de la justice sociale.

Monsieur Johnson voudrait que les travailleurs mangent dans sa main. Merci M. Johnson, c'est trop de bonté. Nous sortons à peine du régime des "cartes roses" qui ont permis d'humilier les pauvres et de créer des aveugles politiques et autres sous-produits du patronage.

#### Un modèle à imiter?

Si le chef actuel de l'Union nationale veut tant de bien aux petites gens, c'est, dans la plupart des cas, en appliquant des politiques contraires à celles de son ancêtre, Maurice Duplessis, qu'il pourrait y arriver, non en copiant celui-ci. Dans toutes les démocraties bien organisées la sécurité sociale, l'assurance-santé et la gratuité scolaire sont conçues comme des mesures de justice sociale visant à assurer une protection égale à tous les citoyens en ce qui concerne les risques principaux et les besoins essentiels. Ce que nous propose M. Johnson a une petite odeur de paternalisme... Serait-il, lui aussi, un admirateur d'Hitler et de Mussolini?

Vos premiers coups de canon n'ont pas plu aux travailleurs, M. Johnson, vous feriez bien de rajuster votre tir.  
Jean-Paul Lefebvre.

Le président Marchand met les points sur les "i"

## LE CRÉDIT SOCIAL ET LA CSN

Une dizaine de jours avant les dernières élections fédérales, j'ai cru de mon devoir, comme président général du mouvement, de faire une mise en garde contre le crédit social dont les théories et les principes, à mon avis, constituent un réel danger pour les travailleurs et la population en général. La réaction contre cette intervention fut très violente dans certains milieux où on m'a accusé, entre autres choses, d'avoir violé la constitution de la CSN.

Pour l'information des délégués, le texte de la déclaration incriminée est annexé au présent rapport. (Les lecteurs du Travail ont pu la lire dans notre livraison de juin dernier).

Mon intention est d'expliquer et de justifier mon attitude, non seulement au point de vue de la constitution de la CSN, mais quant au mérite même de la question en litige.

#### Le rôle de la CSN. et les devoirs du président

Depuis sa fondation, en 1921, notre Confédération, à chaque congrès, a adopté une foule de résolutions concernant les sujets les plus divers. La plupart de ces résolutions ont originé dans les assemblées délibérantes de travailleurs qui expriment ainsi leurs besoins et leur pensée sur les réformes à apporter à la société afin d'assurer une prospérité stable dans le respect de la personne humaine et de la justice. Ces résolutions, plus un certain nombre de documents approuvés directement par les congrès, constituent la pensée de la CSN.

Le premier devoir de notre Confédération est de tout mettre en oeuvre pour que la législation et les structures sociales et économiques de notre milieu reflètent notre manière de voir et fassent une large part à nos revendications.

Le président de la CSN., de par sa fonction même, doit surveiller les événements afin de saisir toutes les opportunités de faire connaître le point de vue de notre Confédération. Il doit défendre les travailleurs et leurs syndicats lorsqu'ils sont attaqués et dénoncer les individus et les groupes hostiles au monde du travail. Enfin, il doit appuyer les divers éléments de la société qui

**N.D.L.R. - Il nous est malheureusement impossible de reproduire en entier le rapport moral que le président général, Jean Marchand, a soumis à la séance d'ouverture du 40<sup>e</sup> congrès général de la CSN. Devant le désir de nos lecteurs, nous avons opté pour citer au texte le chapitre qui traite de l'action politique et résumer les passages que Monsieur Marchand a consacrés à commenter les problèmes permanents de l'économie canadienne.**

poursuivent les mêmes objectifs que nous ou dont les efforts s'inscrivent dans les lignes de force du progrès économique et social des masses.

Comme la politique, par sa nature même, engendre facilement la division, le congrès de 1958 a adopté une réglementation en vue de protéger le mouvement dans les périodes électorales. La disposition qui nous intéresse plus particulièrement est la suivante:

d) "La CSN autorise le Président général, et, en son absence le secrétaire-général, à faire les déclarations publiques d'ordre politique au nom de la CSN; mais telles déclarations d'ordre politique leur sont interdites à l'occasion des campagnes électorales, sauf pour répondre à des attaques dirigées contre la CSN elle-même ou contre eux".

Il s'agit donc de savoir si j'étais justifié de considérer les théories et le programme du crédit social comme constituant une attaque contre le mouvement syndical et, en particulier, contre la CSN. On peut se demander également pourquoi mon intervention fut aussi tardive. Avant de répondre à ces questions, je ferai un bref historique des relations du crédit social et de la CSN.

#### Crédit social et C.S.N.

Les premières divergences de vue entre la CSN. et le crédit social se manifestèrent immédiatement après la dernière guerre. La CSN. s'était alliée au Congrès canadien du travail et au Congrès des métiers du travail

du Canada en vue d'inciter le Gouvernement à maintenir le contrôle des prix. A cette fin nous avions organisé la signature de requêtes dans tous nos syndicats.

Nous avons adopté cette poli-

tique parce que, à cette période, il y avait au pays une demande excessive pour les produits de consommation. Ayant été privés pendant toute la guerre, et ayant été contrainte d'épargner, la population canadienne réclamait des poêles, des réfrigérateurs, des lessiveuses, des automobiles, des matériaux de construction, etc., etc. D'un autre côté, les industries n'avaient pas encore repris leur rythme normal de production et ne pouvaient pas remplir les commandes qui s'accumulaient. Tout le monde comprendra qu'un tel déséquilibre entre l'offre et la demande ne pouvait conduire qu'à une augmentation vertigineuse des prix. Le seul moyen de prévenir cette inflation était de maintenir les contrôles tant et aussi longtemps que la situation ne serait pas revenue à la normale.

Les créditistes en vertu de leur thèse de non-intervention gouvernementale et de "liberté à tout prix" s'inscrivirent en faux contre nous et combattirent notre politique. Leur journal ne fut pas tendre à notre endroit et les militants créditistes, dans nos rangs, tentèrent de paralyser notre requête.

Le problème créditiste se reposa un peu plus tard à nos congrès. En 1952, si ma mémoire est bonne, sur les instances des adeptes de Louis Even, le congrès décida de nommer un comité de trois membres qui devait étudier la théorie du crédit social et faire rapport. Sur les trois membres, deux étaient reconnus comme des militants créditistes. Ce comité siégea à plusieurs reprises mais, vraisemblablement, les deux représentants créditistes perdirent leur foi créditiste en cours de route. Le comité ne fit jamais rapport et nos délégués, dans les congrès subséquents, n'insistèrent jamais pour l'obtenir.

C'est surtout à l'occasion des divers conflits que nous avons eus dans le mouvement que l'hostilité du créditisme à l'endroit du syndicalisme s'est manifestée. Heureusement, la très grande majorité de nos membres qui croyaient à la théorie du major Douglas, n'ont pas reflété, dans leur comportement, l'esprit des dirigeants créditistes qui, eux, n'ont jamais perdu une occasion de nos blâmer et de condamner, sans procès, tous les arrêts de travail.

Enfin, le mouvement créditiste, tant dans son journal que dans ses assemblées et dans ses émissions télévisées, s'est constamment attaqué aux clauses contractuelles de sécurité syndicale  
(Suite à la page 2)

# LE PRÉSIDENT MARCHAND MET LES POINTS SUR LES "I"

(Suite de la première page)  
contenues dans nos conventions collectives. Il est même arrivé qu'une assemblée générale, domi-

## Racines de l'anti-syndicalisme du mouvement créditiste

On peut se demander si l'anti-syndicalisme du mouvement créditiste trouve son explication dans les personnalités canadiennes qui le dirigent ou s'il provient des principes mêmes du créditisme. Après avoir longuement étudié cette théorie et son histoire, j'en viens à la conclusion que c'est moins dans les principes que dans la philosophie même du créditisme que nous trouvons une réponse à cette interrogation. Le major Douglas était un idéaliste qui rêvait d'un monde où l'individu serait libéré de toutes les contraintes, restrictions ou limitations imposées soit par l'Etat ou soit par les associations privées. Il voyait partout des conspirations pour brimer la personne humaine. Son univers idéalisé ressemblait beaucoup plus au Moyen-Age (sans les corporations, sans doute) qu'à notre époque moderne. Il était donc opposé aux interventions de l'Etat dans le domaine économique et social. La finance était la source de tous nos maux et, le principal rôle de l'Etat était de mettre de l'ordre dans ce domaine. Il y allait avec d'autant plus d'aise qu'il était anti-sémite et que les Juifs jouaient un rôle considérable dans le monde financier.

Le major Douglas ignorait visiblement certaines leçons de l'histoire. Il n'avait pas été frappé par les conséquences de la loi Le Chapelier adoptée en France, à la fin du 18ème siècle. Cette loi voulait restaurer la liberté des citoyens et défendait, particulièrement aux travailleurs de s'unir en vue de défendre de prétendus intérêts communs. Même si les industriels étaient soumis à une réglementation similaire, ils étaient beaucoup plus en mesure de se protéger. Le bilan de cette aventure a été tragique. Au bout de quelques décennies, la situation des travailleurs était devenue intenable. N'ayant aucune protection, ils se firent concurrence les uns les autres en vue d'obtenir du travail. C'est celui qui s'offrait à meilleur compte qui réussissait à obtenir de l'emploi. Pour combler des revenus de plus en plus insuffisants, on fit travailler les femmes et les enfants. C'est ainsi que vers 1850, l'Archevêque de Lyon pouvait déclarer que dans son diocèse, les ouvriers couchaient dans les champs et mangeaient de l'herbe. Voilà où avait conduit le rêve de liberté absolue proclamée par la loi Le Chapelier. Ce fut surtout pour les travailleurs la liberté de se faire exploiter et de crever de faim.

Toute la littérature créditiste reflète l'état d'esprit du major Douglas. On ne s'attaque pas directement au syndicalisme comme tel. On s'est bien rendu compte qu'un tel comportement ne serait pas rentable politiquement. Mais on veut le rendre inoffensif en le privant de ses principaux moyens d'action. Abolissons graduellement le recours à la grève, supprimons la sécurité syndicale et introduisons le contrat individuel pour remplacer éventuellement la convention collective et le tour sera joué. On se sera dé-

## L'arbitrage obligatoire

Quant à l'arbitrage comportant sentence obligatoire c'est toujours la solution qu'offrent ceux qui n'entendent rien aux forces qui jouent dans une société. Trouver des arbitres vraiment impartiaux est aussi difficile que de placer un satellite en orbite. Remarquez bien que j'ai dit "impartiaux" et non "honnêtes". Des arbitres honnêtes, il en existe certainement en nombre suffisant. Mais, les arbitres sont des hommes. Ils viennent d'un milieu qui fatalement les a influencés dans un sens ou dans l'autre. Si les forces dominantes de la société sont anti-ouvrières, les chances sont que la plupart des arbitres refléteront cet état d'esprit. Si les forces dominantes, à un moment donné, sont pro-ouvrières la même loi jouera. C'est pourquoi ni les employeurs ni nous ne voulons de l'arbitrage

née par les créditistes, ait rejeté la formule "Rand" que le comité de négociations avait réussi à faire accepter par l'employeur.

claré favorable au syndicalisme mais on aura tué les syndicats. Afin de bien vous convaincre qu'il ne s'agit pas ici d'affirmations gratuites référons aux textes.

Dans son dépliant à l'adresse des travailleurs canadiens intitulé "Sécurité et liberté", l'Association du crédit social du Canada donne comme explications à la faillite de notre système économique "la force ouvrière mal dirigée, l'abus du pouvoir des unions ouvrières et la menace de grève..." Il n'est pas question des abus des entreprises et des incuries gouvernementales. Non. Et cette responsabilité des unions ouvrières est tellement grande qu'on a jugé bon de l'exprimer dans un texte qui paraît en exergue sur la première page du dépliant. Nous retrouvons la même idée exprimée dans la brochure exposant "les principes, objectifs et lignes de conduite" du crédit social et intitulée "Canada, pays d'avenir" (cf page 14, premier paragraphe). Au même chapitre, qui est particulièrement destiné aux travailleurs, on a jugé bon de reproduire une citation qui paraît au tout début et qui se lit comme suit: "Le progrès de toutes les grandes nations a été le fruit de l'initiative individuelle". Lorsque l'on sait que ce n'est que par l'action collective que les travailleurs ont péniblement réussi à améliorer leur sort, je trouve cette présentation particulièrement révélatrice.

Quant au droit de grève, voici ce que l'on en fait à la page quinze du même dépliant: "...Les différents mettant en danger l'économie ou la sécurité nationale, ou créant un état d'alerte qui met en péril la vie, le bien-être ou la sécurité de certains groupes de la population canadienne, seront référés à un tribunal spécial advenant la défection des procédures normales, et la décision de ce tribunal sera finale et obligera les parties en cause."

On institue donc l'arbitrage avec sentence obligatoire pour tous les conflits et on supprime, à toutes fins pratiques, le recours à la grève. En effet, connaissez-vous une grève qui ne met pas en péril le bien-être de certains groupes de la population canadienne? Et pour le syndicalisme, le droit de grève est un droit fondamental qui ne peut être limité ou supprimé que pour des raisons extrêmement sérieuses. Non pas que les travailleurs et les syndicats aiment recourir à la grève. Mais l'expérience leur a démontré que, sans cette arme, ils ne peuvent efficacement protéger leurs intérêts. La plupart du temps il n'est pas nécessaire qu'ils y recourent. Le simple fait qu'ils puissent l'utiliser constitue un argument de première valeur dans la négociation. Comme le disait monsieur Charles Luckman, ancien président de Lever Brothers, "enlèvez-nous de l'esprit la crainte que les ouvriers pourront faire la grève et nous ne ferons plus de concessions".

généralisé comme moyen de régler les conflits de travail. D'ailleurs, les conflits d'intérêt sont difficilement "arbitrables". Nous négocions habituellement pour l'avenir. L'attitude des parties est commandée par la conception qu'elles se font de cet avenir. Comment voulez-vous qu'un arbitre puisse se substituer à elles et rendre un jugement objectif sur des faits qui ne se sont encore produits? La convention collective est et doit demeurer la loi des parties. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'un tiers puisse être autorisé à s'y substituer. C'est là un trait dominant de notre démocratie industrielle.

Le crédit social qui, dans sa littérature officielle, ne mentionne même pas la convention collective, revient à l'idée des contrats individuels. C'est bien conforme à la philosophie de M.

Douglas. Ainsi, dans une des publications citées plus haut, nous trouvons "la charte des travailleurs". Dans cette charte, on y stipule, au troisième paragraphe, que chaque employé devra obtenir de son employeur un contrat individuel. Ce contrat devra contenir ses conditions d'emploi: congés payés, avis de congédiement, raisons pour lesquelles il peut être congédié, renseignements sur les bénéfices auxquels il a droit, sur les bonis, participations aux profits, etc... Autrement dit, le contrat individuel prend la place de la convention collective.

On mentionne également dans cette charte, que les promotions

## La sécurité syndicale

Quant à l'opposition du crédit social aux clauses de sécurité syndicale, il n'est pas nécessaire de la démontrer. Elle a été exprimée assez souvent publiquement que je ne sens pas le besoin de vous en convaincre. Qu'il me suffise de mentionner que sous prétexte de sauvegarder la liberté des travailleurs, le crédit social veut créer des conditions qui les conduiront éventuellement à une sujétion complète. Les clauses de sécurité syndicale, contrairement à ce que pensent les dirigeants créditistes, n'ont pas été négociées pour remplir les coffres des syndicats. Elles constituent d'abord une protection contre l'anti-syndicalisme du patronat qui, dans bien des cas, au cours des conventions collectives essaient d'affaiblir le syndicat en vue de s'en libérer ou d'être en meilleure posture à la négociation suivante. Ce sont les travailleurs eux-mêmes qui, dans la plupart des cas, ont insisté pour obtenir une protection contractuelle de leur syndicat. Ils ont voulu que tous ceux qui profitent de leur action collective et des sacrifices que, souvent, ils ont dû consentir pour obtenir des conditions de travail convenables, partagent les frais occasionnés par l'action du groupe.

Le crédit social dévoile son profond anti-syndicalisme en excitant la mesquinerie de certains travailleurs contre le prélèvement des cotisations syndicales.

Il est certain qu'à première vue, la présence d'un syndicat, d'une convention collective semble limiter la liberté individuelle. Mais, cette limitation est le prix de l'exercice, en toute sécurité, de libertés supérieures.

doivent être accordées suivant le "mérite". Les délégués se souviendront sans doute de toutes les luttes livrées par les travailleurs contre cette notion de "mérite" qui permet à un employeur de violer l'ancienneté suivant ses caprices et ses intérêts.

On dit bien au paragraphe (5) de la charte, que le droit à la "négociation collective" sera garanti et protégé mais, que vaut ce droit qui n'aboutit pas à la convention collective, qui est subordonné aux contrats individuels, qui ne peut s'exercer contre les prétentions patronales en matière de promotion et de renvoi, qui ne donne pas ouverture à la grève?

idée d'une plus grande liberté et elle sera rapidement déchiquée par les requins aux aguets. Et contrairement à ce que l'on semble croire en milieu créditiste, il n'y a pas qu'une espèce de requins.

Nulle part dans toute la littérature créditiste que j'ai parcourue je n'ai trouvé un mot de sympathie à l'endroit du syndicalisme et de son oeuvre. D'un autre côté, l'entreprise privée ne reçoit que des compliments.

Les déclarations du genre de celles qui ont été faites à Trois-Rivières invitant les travailleurs à adhérer aux syndicats sont bien conformes à la stratégie anti-syndicale la plus classique. Il est certain qu'un syndicalisme dépourvu de tout moyen d'action efficace et d'aucune protection est acceptable par tous les réactionnaires et tous les exploités conscients et inconscients. Mais, en même temps qu'on lançait cette chaleureuse invitation aux travailleurs, on prenait bien soin de leur souligner que, sous un régime de crédit social, les syndicats seraient beaucoup moins nécessaires. Ils n'auraient plus qu'un rôle très secondaire à jouer. Le requin de la finance était domestiqué, pourquoi les travailleurs craindraient-ils tous les autres requins qui demeurent en liberté et auxquels le crédit social veut donner plus de latitude?

Comme tous ceux qui ont livré des luttes anti-syndicales, le crédit social ne blâme pas les travailleurs d'être dans des syndicats. On n'est tout de même pas pour les juger trop sévèrement étant donné qu'on veut leur vote. Les chefs syndicaux deviennent

des gagne-petits. Ainsi la méfiance est semée et on peut rassurer sa conscience en faisant des déclarations platoniques pro-syndicale.

## Programme économique-social du crédit social

Le programme économique-social du crédit social va, sur un grand nombre de points à l'encontre des positions ou des revendications du mouvement syndical. Alors que nos congrès se sont prononcés en faveur de la planification économique, le crédit social s'y oppose violemment. "Ce ne sont pas des plans que le peuple a besoin" déclare M. Caouette dans son livre "Réal Caouette vous parle".

## M. Jean Marchand avait raison contre M. Caouette

La masse monétaire

(La Presse, 10 oct.)

OTTAWA — Un député libéral s'est employé à démontrer, chiffres en mains, que le président de la C.S.N., M. Jean Marchand, avait raison dans le débat télévisé qui l'opposait la semaine dernière à M. Réal Caouette.

Citant des passages du débat dont "LA PRESSE" a publié le texte intégral, M. Yvon Dupuis, de St-Jean-Berville-Napierville, a démontré que le chef créditiste se trompait en affirmant que la masse monétaire en circulation n'est que de l'ordre de "2 milliards ou quelque chose comme ça".

Selon le bureau fédéral de la statistique, celle-ci s'élève bel et bien à quinze milliards comme l'affirmait M. Marchand.

A plusieurs reprises, le C.S.N. a prôné l'élargissement du secteur public au Canada afin de stimuler ou contenir le secteur privé de l'économie. Dans la lutte que se sont livrée Québécois et Air Canada au sujet de la ligne de Sept-Îles - Québec, M. Caouette a pris partie pour l'entreprise privée en déclarant que l'Etat ne devait pas lui faire concurrence.

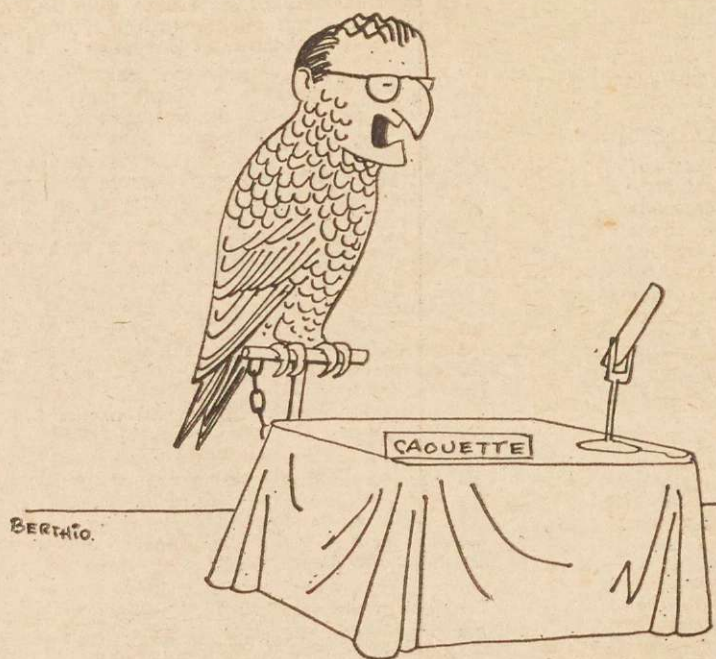
La C.S.N. favorise l'assurance-hospitalisation et l'assurance-santé par l'Etat, contrairement au Crédit social qui désire que ces importantes mesures de sécurité sociale soient laissées à l'entreprise privée.

D'une façon générale le Crédit social est opposé à tout notre régime de sécurité sociale: assurance-chômage, assistance-chômage, pensions aux vieillards, pensions aux aveugles, allocations familiales. C'est toujours avec mépris qu'il réfère à ces mesures souhaitant les remplacer très tôt par un dividende national qui couvrirait tous les besoins essentiels de la famille et de l'individu. Cela n'est jamais exprimé en termes très clairs. Il semble que la stratégie électorale du parti a préféré laisser planer un doute sur ces questions.

À la page cinquante-deux de son livre, M. Caouette a résumé sa pensée en disant: "L'Etat pense de plus en plus à la planification économique, plan d'hospitalisation, plan d'assurance-santé. Toutes sortes de plans. Pourquoi? Pour écraser davantage la personne humaine, la famille canadienne de chez nous". Inutile donc d'insister pour démontrer l'opposition du crédit social aux mesures de sécurité sociale et à l'organisation économique rationnelle de la société. La politique de M. Caouette est diamétralement opposée à la politique formulée et prônée par la C.S.N.

Enfin, la C.S.N. réclame de toutes ses forces, depuis qu'elle existe, le plein emploi. Elle considère que les travailleurs qui peuvent et veulent travailler ont droit à un travail rémunérateur. Il ne s'agit pas seulement de permettre aux ouvriers de vivre par des allocations ou des dividendes

(Suite à la page 4)

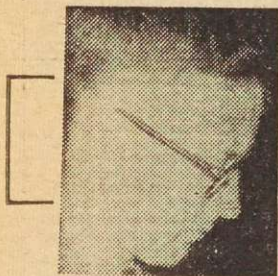


Le Crédit social va régler ça  
Le Crédit social va régler ça  
Le Crédit social va régler ça

Celui qui tenterait de convaincre la tortue de se débarrasser de sa carapace trouverait sans doute et facilement de bons arguments. Cette carapace est lourde et ralentit le pas. Elle empêche le soleil bienfaisant d'atteindre directement la peau. Que la tortue se laisse séduire par cette

la cible des attaques, et là on ne mesure pas ses coups. Après avoir démontré que les syndicats restreignaient abusivement la liberté des ouvriers on laisse entendre, lorsqu'on ne l'affirme pas clairement, que leurs représentants sont des irresponsables qui s'enrichissent à même la sueur

# Qu'est-ce qu'une caisse populaire?



par André LAURIN

Travailleurs du Québec, après votre syndicat, c'est à vos caisses populaires que vous devez votre survie économique. Voisin de tous nos héros du syndicalisme, Alphonse Desjardins devrait être le premier à figurer. Jamais nous ne rendrons assez hommage à cette noble figure qui a consacré sa vie entière à la relève économique des travailleurs. Dans cet article-ci, à la lueur des écrits même de Desjardins, nous étudierons ce que doit être une caisse populaire. En novembre, nous regarderons le mouvement actuel de nos caisses. En décembre, nous examinerons ensemble les résultats de la coopération entre syndiqués et certaines caisses. Nous compléterons la présente série en vous présentant deux interviews de syndiqués comme vous qui, grâce à leur budget très bien suivi, passeront le plus beau Noël de leur vie.

## Dès 1884

Dès 1884, par expérience, Alphonse Desjardins avait déjà que beaucoup de ses compatriotes étaient victimes des abus du crédit. Il songea donc à fonder pour les petits salariés une organisation qui les rendit administrateurs de leurs propres affaires.

Sachant qu'une législation ne réglait en rien les abus du crédit, la seule solution au problème était d'instaurer une société d'épargne et de crédit qui restituerait aux multitudes la puissance productrice qui se trouve dans la possession du capital. Alors qu'autrefois, les voyages, les connaissances et le bien-être étaient autant de monopoles dont le riche seul bénéficiait, tout comme le commerce de banque est encore aujourd'hui son monopole, le travailleur a maintenant accès à tous ces domaines. Mais tel n'est pas le but de la caisse populaire. Écoutons Desjardins sur ce que doit être une véritable caisse populaire.

## 1 - C'est un organisme qui doit se conformer aux normes démocratiques

La première mesure introduite par Desjardins dans ses caisses populaires consiste à n'accorder qu'un vote par sociétaire. Ceci a eu pour effet salutaire d'empêcher les riches de prendre le contrôle d'une caisse et d'en tirer profit, au détriment de la classe laborieuse. De plus, c'est l'assemblée des sociétaires seule qui a à déterminer le maximum à prêter sur prêt personnel. Le gérant et les administrateurs peuvent conseiller les sociétaires sur ce problème, mais en aucun temps ils possèdent le pouvoir de fixer eux-mêmes la marge de crédit sur ces prêts. De plus, les caisses doivent être démocratiques au point que, si la direction d'une caisse s'embourgeoise et ne remplit pas le rôle pour lequel elle a été assignée, les sociétaires ont non seulement le droit, mais le devoir d'assister à leur assemblée annuelle afin d'élire, à la direction de leur caisse, des membres qui comprendront les problèmes du petit salarié et de limoger les anciens directeurs qui avaient considéré la caisse comme étant leur bien. De plus, les membres doivent voir à ce que jamais une commission de crédit ne soit formée de sociétaires ayant pour gagne-pain direct un service à autrui; ex.: les médecins, avocats, notaires, agents d'assurance, marchands, etc. Lorsque les commissions de crédit sont formées de tels sociétaires, dans bien des cas, l'intérêt personnel pourrait entrer en ligne de compte pour accepter ou refuser le prêt. Un agent d'assurance sera porté à accorder un prêt pour un de ses clients, mais à le refuser s'il s'agit d'un client de son compétiteur. De plus, comment un membre jouissant d'une aisance très élevée peut-il comprendre un travailleur aux prises avec toutes les difficultés financières qu'entraînent infailliblement nos bas salaires.

Ce droit de choisir librement la commission de crédit appartient donc uniquement à l'assemblée des sociétaires sous sa forme la plus démocratique.

## 2 - La caisse doit exercer une action éducative

La puissance d'une caisse sera en équation avec la dose éducative qu'elle inculquera à ses membres. Les économiquement faibles devront être graduellement acheminés à un niveau fort élevé de connaissances économiques. La caisse devra enseigner au peuple comment il doit s'y prendre pour faire ses propres affaires. À défaut de remplir cette condition, pour l'épargnant, la caisse ne se différenciera guère d'une banque.

## 3 - La caisse doit pouvoir aux besoins des masses laborieuses

Pour satisfaire pleinement à cette troisième condition, la caisse doit s'adapter parfaitement aux besoins, aux circonstances et même aux désirs des classes populaires. La caisse doit donc combattre l'idée que le crédit est réservé aux riches, que le crédit est refusé au travailleur qui n'a d'autre garantie à offrir que sa fidélité à l'engagement contracté. Comme nous l'a signalé Desjardins, toutes nos institutions ont été démocratisées, sauf l'institution bancaire. C'est pourquoi la caisse populaire

doit être avant tout une institution démocratique à la portée et entièrement au service de la classe laborieuse.

## 4 - La caisse doit exclure toute idée, d'aide philanthropique.

Il est d'une importance primordiale et ceci pour le succès même du mouvement que les caisses enseignent à leurs sociétaires la ligne de conduite suivante: "Aide-toi toi-même et la caisse t'aidera". En aucun temps, les sociétaires doivent prendre leur caisse pour un genre de Saint-Vincent de Paul ou société de secours quelconque. C'est uniquement une école d'information et d'éducation permettant aux sociétaires de réaliser ensemble ce qu'individuellement ils ne peuvent faire. L'article de novembre répondra entièrement à cette quatrième condition. Nous verrons de quelle manière le sociétaire doit s'aider pour avoir droit à l'aide de sa caisse.

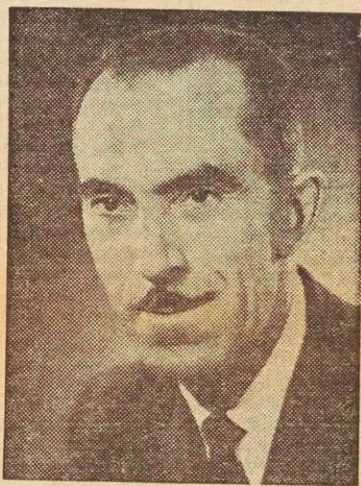
Confrères syndiqués, voilà ce que doit être votre caisse populaire. La vôtre ressemble-t-elle à cela? Oui! Et bien, soyez en fiers et veillez à ce qu'elle ne s'embourgeoise pas à votre insu. Non! Alors, occupez-vous de l'améliorer.

Assistez à votre assemblée annuelle des sociétaires. Discutez ouvertement et bien franchement tous ces points et voyez à faire élire de nouveaux administrateurs qui feront de votre caisse une véritable caisse à 100% dans l'esprit du fondateur. Souvenez-vous toujours que les caisses populaires ainsi que votre mouvement syndical sont les deux organismes les plus démocratiques que nous puissions trouver.

André LAURIN

## Les travailleurs qui retournent à l'école y rencontrent souvent

## Des marchands d'illusions ... nous dit Roland Martel



L'expérience que j'ai vécue avec les travailleurs — étant moi-même un travailleur d'usine — m'a convaincu que, d'une façon générale, la récupération scolaire est une immense désillusion pour les travailleurs. Cela est dû à d'innombrables lacunes dans ce domaine dont quelques-unes se trouvent peut-être chez les travailleurs eux-mêmes, mais dont la plupart se situent dans le système sur lequel ils n'ont aucune espèce d'influence; ils se contentent d'en être les victimes.

Pour un travailleur ou une travailleuse, qui se décide de retourner à l'école dans le but de continuer des études académiques interrompues trop tôt, de se perfectionner dans un métier, ou d'en apprendre un, tout ce qui existe comme orientation c'est la publicité extravagante dont les journaux sont remplis ou qui pénètre ses oreilles par la radio et la T.V. Dans un grand nombre de cas, cette publicité est même sa seule motivation. À lire les réclames d'un grand nombre d'écoles, surtout dans le secteur privé de l'enseignement, il est facilement convaincu que s'il apprend l'anglais, par exemple, sa situation s'en trouvera du jour au lendemain améliorée; que s'il apprend tel métier par correspondance ou autrement il aura immédiatement une promotion; ou, s'il est chômeur, il bénéficiera ipso facto d'un emploi permanent (60% ou 70% de nos anciens élèves ont trouvé de l'emploi après un cours à notre école). Ce qu'on ne lui dit pas, c'est que pour apprendre l'anglais il faut d'abord connaître son français. Sur ce point, les aspirants ne reçoivent pas plus de conseils dans le secteur public que dans le secteur privé: la seule différence, c'est que, dans le premier cas, le cours lui coûte moins cher.

Dans le cas du métier, le travailleur ne choisit pas d'après ses aptitudes, il fait son choix d'après la publicité. Cette publicité tapageuse et mensongère qui fait son malheur dans le domaine financier, ce qui est déjà grave, continue de le poursuivre jusqu'à ce qu'il soit définitivement brisé, ce qui est criminel.

Vous êtes-vous déjà arrêtés à ce que pouvait être la désillusion, le désespoir d'un être qui, après avoir englouti de fortes sommes pour des études dont il attendait tout, se réveille un beau matin au même point où il était avant cette aventure, en plus d'avoir perdu son temps? D'un être confiant, croyant en des possibilités nouvelles, notre société a réussi à faire un être brisé, humilié et révolté. Magnifique tour de force dont nous pouvons être fiers! Nous pourrions essayer en vain à le récupérer par la suite: il en a assez. Dès qu'il entend prononcer les mots: cours ou études, il exprime sa révolte et pas toujours en termes polis. Je pourrais vous citer des dizaines de cas dans

la seule usine où j'ai vécu pendant près de 15 ans. Vous en connaissez sûrement plusieurs vous-mêmes.

## Résumons la situation:

- 1 — La motivation est créée artificiellement;
- 2 — Aucun service d'orientation sérieux;
- 3 — Travailleur esclave de la publicité.

## Ce qui en résulte:

Un grand nombre de travailleurs ou de chômeurs déçus, découragés. Ici, je voudrais faire une parenthèse pour souligner qu'il est possible, même dans la situation actuelle, de faire un travail rationnel dans ce domaine. Le service de formation professionnelle des chômeurs réalisé grâce à une entente fédérale-provinciale a fait de l'excellent travail et ce travail a donné de bons résultats. Voyons de quelle façon ce service a fonctionné:

Les fonctionnaires chargés d'appliquer le programme commençaient par faire une enquête très sérieuse dans les régions afin de connaître les besoins des travailleurs spécialisés. Ensuite, en collaboration avec les bureaux de placement régionaux, ils orientaient les chômeurs vers les cours de perfectionnement. Le résultat de ce travail, c'est que presque tous les chômeurs qui persévéraient dans les cours ont trouvé de l'emploi par la suite. Il s'agissait évidemment d'une expérience plutôt restreinte et uniquement des cours de perfectionnement. Il ne faudrait pas croire non plus que c'est par ce seul moyen que nous pourrions régler le problème du chômage au Canada. Ce que je veux indiquer, c'est que lorsque l'on s'en donne la peine, il est possible de faire un travail planifié et efficace.

## Ce qu'il faut corriger:

Il faut d'abord que ceux qui obtiennent des permis pour ouvrir des écoles répondent à certaines exigences sur les plans orientation, pédagogie, publicité. Il faut surtout que ces écoles répondent à des besoins.

Dans notre société où tout est déjà conditionné par la publicité, laquelle dans un grand nombre de cas crée des besoins fictifs: dans notre société où le principal mobile auquel nous obéissons est le profit: industries, services, etc., faut-il également que le mobile prévalant à la création d'écoles ou de centres de formation soit celui du profit? Il me semble actuellement que plusieurs écoles commerciales, ou autres, n'existent que dans ce but. Si elles existent, c'est que le gouvernement leur a donné une reconnaissance légale. Deux questions se posent alors à mon esprit: 1) Sur quels critères cette reconnaissance est-elle basée? 2) Pourquoi s'en désintéresse-t-il après cela? Pourquoi ne prend-il pas les moyens à sa disposition pour protéger les personnes qui s'inscrivent aux cours dans ces écoles de façon à ce qu'elles ne deviennent pas uniquement des victimes d'un système?

Actuellement, dans mon opinion, un très grand nombre d'écoles du secteur public comme du secteur privé sont devenues des marchands d'illusions pour les travailleurs et les travailleuses.

Roland MARTEL

## Pour la libération totale

## Que donnera l'enquête sur l'éducation?



Fernand Jolicoeur

Dans quelques mois, un an peut-être, la Commission Royale d'Enquête sur l'Éducation remettra son rapport au Gouvernement de la Province. Cela ne signifie pas que dès le lendemain on traduira en termes de loi les recommandations des Commissaires et qu'immédiatement tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais on a, chez nous, réclamé si hautement cette enquête, un nombre si impressionnant d'associations ont tenu à faire parvenir des mémoires à la Commission, que celle-ci est par le fait même engagée dans l'une des réformes les plus importantes qu'on ait jamais proposées au Québec et que les législateurs devront considérer avec le plus d'attention. On peut donc espérer beaucoup de cette enquête.

## D'abord et avant tout...

Tout dépend des points de vue. Pour les uns, ce qui presse le plus c'est la réforme de l'enseignement primaire; pour les autres, c'est celle de l'enseignement secondaire; pour d'autres encore, c'est l'amélioration des techniques et des manuels, ou une meilleure répartition des taxes scolaires, ou une réforme du Conseil de l'Instruction Publique, ou l'organisation d'un véritable Ministère de l'Éducation, etc. Pour nous aussi, tout cela a son importance. Dans le mémoire que la CSN a présenté à la Commission, au mois de mai dernier, elle a abordé tous ces problèmes, et bien d'autres encore. Mais elle a d'abord et avant tout insisté sur l'urgence de démocratiser l'enseignement.

## L'éducation à la portée de chacun

Démocratiser l'éducation veut dire, pour nous, accorder à chacun une chance égale de faire des études selon ses goûts et ses talents. L'éducation est un des biens vitaux de base, comme la nourriture, le logis, la santé, le travail.

(Suite à la page 4)

## Le président MARCHAND...

(Suite de la page 2)

### La théorie monétaire du crédit social

mais de leur fournir l'opportunité de s'épanouir dans une activité professionnelle appropriée. Le crédit social, après avoir développé une théorie simpliste sur le machinisme et l'automatisme, en vient à la conclusion que le plein emploi n'est pas un objectif valable. Il n'a pas compris, ou mal compris, que les besoins humains se développent à un rythme au moins aussi accéléré, que les techniques de production. Pensez à la cuisine de nos grand-mères et comparez-la à nos cuisines modernes. Non, l'on peut automatiser et rationaliser à souhait tout en assurant un emploi stable à tous les Canadiens aptes et désireux de travailler si notre économie est bien coordonnée et bien orientée.

Encore là, comme vous le constatez, nos vues sont différentes de celles du crédit social.

Nous pourrions souligner plusieurs autres points du programme créditiste qui ne cadrent pas avec notre propre programme et nos conceptions. Ce qui précède suffit, à mon avis, pour établir que nous avons de sérieuses raisons d'exprimer publiquement des réserves au sujet du crédit social.

La solution magique que le crédit social offre à tous nos problèmes se trouve dans sa théorie monétaire. C'est elle qui est censée résoudre nos difficultés en mettant à la raison les forces occultes de la finance et en libérant la monnaie des servitudes qui l'accablent.

Le crédit social prétend que, sous le régime actuel, le pouvoir d'achat des consommateurs, d'une façon chronique, est inférieur à la valeur de la production nationale et qu'il devient ainsi impossible, par le fait même, d'acheter les produits et services que l'économie canadienne met à la disposition des citoyens. La réponse à cette difficulté est simple et directe disent les créditistes: "créons et maintenons une masse monétaire qui est en constante parité avec la production nationale et le tour sera joué".

Si cette théorie du crédit social est fondée, toutes les conclusions qu'il en tire sont valables et les méthodes qu'il suggère pour distribuer le surplus de pouvoir d'achat peuvent très bien

être appliquées. Le dividende national, l'escompte compensé, la réduction et l'abolition de la taxation, les prêts sans intérêts, toutes ces mesures deviennent des moyens et des objectifs réalisables. Ainsi, l'an dernier, le Gouvernement canadien aurait pu créer onze milliards de nouvelle monnaie d'un trait de plume afin d'équilibrer le revenu national et la production nationale et ce, sans nous plonger dans l'inflation.

Il est donc très important de scruter les fondements de cette théorie révolutionnaire. C'est ce que nous allons faire.

Mais avant de nous aventurer dans ce monde complexe de la monnaie et du crédit, je voudrais attirer l'attention des congressistes sur les conséquences tragiques de l'inflation pour les travailleurs et l'ensemble de la population. L'inflation se produit lorsque le pouvoir d'achat est artificiellement gonflé par rapport à la valeur réelle des produits et services destinés à la consommation. Un tel déséquilibre engendre automatiquement des hausses de prix et, si un nouveau pouvoir d'achat est créé pour faire face à cette hausse, nous entrons dans une spirale dont le terme est le marasme. Afin de bien illustrer ce qui peut se produire dans un tel cas, je me permets de vous citer quelques passages du livre du Dr Schacht, "Mémoires d'un magicien". Le Dr Schacht, pour ceux qui ne le sauraient pas, a été ministre des finances, sous Hitler, pendant la période qui a suscité l'admiration de M. Caouette. Voici ce qu'écrit le Dr Schacht, au troisième chapitre de son livre, à la page 161:

"Aujourd'hui encore, en Allemagne, on désigne les années comprises entre 1920 et 1924 sous le nom d'"époque de l'inflation". Bien peu d'hommes sauraient dire ce que signifie ce mot; mais il est devenu familier à des générations entières. L'"époque de l'inflation", c'est, pour tous ceux qui se souviennent, le blocus de la faim, les livraisons en nature à des puissances étrangères, l'illegalité politique. C'est le bouleversement des couches sociales, l'accession de figures inquiétantes à une subite richesse, l'étiolation des classes na-

guère possédantes, l'appauvrissement de la grande, de la moyenne et de la petite bourgeoisie. C'est la corruption au gouvernement et chez les fonctionnaires, l'affairisme au sein des partis, des ministères et de l'armée. C'est l'accroissement de la mortalité infantile, la prolifération de la criminalité, le rachitisme chez les jeunes, la mort prématurée des vieux. C'est cela et bien d'autres choses encore, l'"époque de l'inflation".

"Le mot latin "inflatio" signifie gonflement. Au sens restreint, ce phénomène est facile à mettre en relief sur la statistique; en 1918, le mark avait perdu à peu près la moitié de sa valeur de 1914. Un mark-or valait 2.02 marks-papier. Mais, en 1923, un mark-or valait mille milliards de marks-papier. Un trillion! En chiffres, ce nombre s'écrit: 1.000.000.000.000.

"En cinq ans, le reichmark était tombé à la cinq cent milliardième partie de sa valeur.

"A la fin de la guerre, on aurait pu, en théorie, acheter cinq cent milliards d'oeufs pour le même prix qu'un oeuf cinq ans plus tard.

Et, à la page 163,

"La fuite vers les valeurs réelles permit aux gens pourvus de quelque aisance, mais surtout aux trafiquants sans conscience, de sauver leur fortune, voire de l'augmenter.

"Cette lutte pour s'enrichir et conserver son patrimoine en exploitant l'ignorance des masses eut pour conséquence l'empoisonnement moral de toute la vie économique. Tout le monde cessa de mettre de l'argent de côté. Si quelqu'un ne trouvait pas de valeurs réelles à acheter, il se hâta de consacrer à ses plaisirs les sommes dont il disposait. Les nouveaux investissements et la production de biens d'équipement diminuèrent car les capitaux nécessaires n'affluaient plus vers les banques sous forme de dépôts et de placements d'épargne. Plus la dépréciation de la monnaie s'accroissait, plus son rythme s'accélérait. Une immense inquiétude et une amertume grandissante s'emparèrent des travailleurs manuels, des employés, des rentiers, qui ne pouvaient même plus faire face à leurs dépenses quotidiennes d'entre-

tien. On avait beau élever le montant des salaires en papier-monnaie, cela n'y changeait rien. Au contraire, plus on mettait de papier-monnaie en circulation, plus vite son pouvoir d'achat se réduisait.

"De nombreux chefs d'entreprise se décidèrent à payer en denrées alimentaires les sa-

laire de leurs ouvriers... "Le jour vint où un billet de tramway coûta un milliard de marks..." (page 164)

Nos lecteurs pourront lire la suite du discours de M. Marchand dans notre prochaine livraison.

## A Shawinigan et Sorel

### OU S'ARRETE LES DROITS DE LA GERANCE ?

"La CSN n'acceptera jamais qu'on invoque les droits de la gerance pour imposer aux travailleurs des charges de travail qui puissent mettre en danger la santé ou la vie de ceux-ci." Voilà ce que déclarait le secrétaire général de la Confédération des Syndicats Nationaux, M. Marcel Pepin, en commentant les grèves en cours actuellement, à Shawinigan et à Sorel. Comme on le sait, ces grèves affectent, au total, près de 2,500 travailleurs, à l'emploi des compagnies Shawinigan Chemicals et Quebec Iron & Titanium. M. Pepin répondait alors aux questions des journalistes, à l'occasion d'une conférence de presse donnée par les officiers de la CSN.

"A Shawinigan comme à Sorel, de poursuivre le dirigeant syndical, les compagnies tentent de limiter l'action du syndicat dans la défense des droits des travailleurs. Il y a quelque vingt-cinq ans, les négociations collectives portaient sur les salaires et les heures de travail, presque exclusivement. Depuis lors, de nombreux changements techniques et technologiques sont survenus, qui transforment de façon radicale la condition ouvrière, affectent directement les quantités de travail et le niveau de l'emploi. La tendance naturelle de tous les employeurs, c'est, évidemment, d'accroître la productivité. Dans un tel contexte, comment les syndicats pourraient-ils accepter de se renier eux-mêmes et renoncer à négocier sur un pied d'égalité avec les employeurs, en vue de protéger les intérêts vitaux de leurs membres? L'attitude des compagnies Shawinigan Chemicals et Quebec Iron & Titanium nous inquiète d'autant plus qu'elle est tout à fait dans la ligne des positions rétrogrades adoptées récemment par la Chambre de Commerce du Canada, lors de la présentation de son mémoire au Gouvernement fédéral ainsi que dans la campagne de publicité qu'elle a lancée sous le nom "D'OPERATION LIBERTE." On comprendra facilement que tous les membres des syndicats affiliés à la CSN se sentent parfaitement solidaires de leurs confrères de Shawinigan et de Sorel, car si ces derniers allaient céder aux pressions de leurs employeurs, plusieurs autres compagnies s'empresseraient d'imiter l'intransigeance de Shawinigan Chemicals et de Quebec Iron & Titanium."

M. Pepin annonça qu'il avait participé, quelques jours plus tôt, à une rencontre provoquée par le ministre provincial du Travail, l'hon. René Hamel. En présence du ministre du Travail et en compagnie du président du Syndicat des Travailleurs en Produits Chimiques, M. Henri-Paul Huard, le secrétaire général de la CSN a rencontré le président de la Shawinigan Chemicals, M. Sutherland, et le directeur du personnel de cette entreprise, M. Scott. A l'issue de la réunion, le ministre du Travail a déclaré qu'il convoquerait à nouveau les partis.

"Quant à nous, a ajouté M. Pepin, nous sommes prêts à négocier en tout temps."

Dans le cas de Sorel, il est rumeur d'une reprise des négociations. L'hon. Gérard Cournoyer, ministre provincial du Transport et député du comté de Richelieu, à la dernière législature, a rencontré les représentants de la compagnie ainsi que ceux du syndicat.

Résumant la situation, en ce qui concerne ces deux importants conflits ouvriers, le secrétaire général de la CSN conclut: "C'est encore par la discussion et autour d'une table de négociation que les problèmes, comme ceux qui existent à Shawinigan et à Sorel, peuvent se régler. Les employeurs auraient tort de croire qu'ils peuvent réussir à affamer les travailleurs en vue de les forcer à accepter leurs conditions. Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'il y a possibilité de trouver une formule qui permette aux employeurs de diriger l'entreprise et aux travailleurs de se protéger contre des décisions discriminatoires et injustes."

## Que donnera l'enquête... (suite de la page 3)

Dans le monde dans lequel nous vivons, où la science et la technique ont fait des progrès considérables et ont élevé sensiblement le niveau de vie de la population, il serait inadmissible qu'on ne fasse pas tout pour mettre l'éducation à la portée de chacun. Voilà, selon la CSN, ce qu'on doit attendre, d'abord et avant tout, d'une réforme de l'enseignement dans la province et ce que la Commission Parent doit chercher à rendre possible par ses suggestions.

### La sélection par l'argent et par les examens

Pour rendre l'éducation à la portée de tous, il va falloir mettre fin à la sélection qui s'est faite, dans les rangs des jeunes, à la fois par l'argent et par les examens.

La conception traditionnelle qui nous faisait croire que chacun devait payer pour son instruction et les très bas revenus des travailleurs québécois ont été la cause de l'abandon de l'école après la 7e année par un grand nombre d'enfants dans notre province. Il presse donc qu'on adopte, chez nous, non seulement une législation qui oblige à un prolongement de la fréquentation scolaire et qui rend gratuit l'enseignement, mais aussi une planification de l'économie qui garantit le plein emploi et qui met à la portée de tous un bien-être matériel suffisant pour faciliter l'éducation.

De plus, jusqu'à présent, l'enseignement, tant primaire que secondaire, est resté trop théorique, conçu uniquement pour les études supérieures, pour la formation des "élites". On n'a pas prévu qu'à partir d'un certain degré, il faudrait préparer à la vie le plus grand nombre qui ne se destinent pas aux études universitaires, mais qui sont quand même pourvus d'une intelligence pratique très utile à la société.

Il est grandement temps qu'on pratique des ouvertures dans le corridor étroit qui conduit du cours primaire au cours secondaire et à l'Université, qu'on ajoute, au système, des embranchements débouchant sur la vie réelle et, aux programmes, des cours de formation civique des citoyens. Il est grandement temps qu'on considère le relèvement culturel et moral de toute la communauté plus capital que la multiplication des universités.

### ... et par les structures

Il faut vraiment être grand clerc pour se re-

trouver dans les structures de notre système d'enseignement. On peut difficilement imaginer pire éparpillement des pouvoirs. L'enseignement primaire relève d'un département de l'instruction publique sur lequel le Ministère de la Jeunesse n'a aucun droit de regard. L'enseignement secondaire est en grande partie abandonné à des institutions privées jalouses de leurs privilèges. L'enseignement universitaire est la chasse-gardée de corporations fermées à tout regard trop inquisiteur. L'enseignement technique est laissé, à toutes fins pratiques, aux bons soins du gouvernement. Il ne reste que l'éducation des adultes dont on n'a pas complètement, jusqu'à ce jour, décidé du sort.

Il presse qu'on intègre en un tout ordonné toutes les formes d'éducation et qu'on mette enfin entre les mains d'un véritable Ministère de l'Éducation les pouvoirs nécessaires à l'administration de l'ensemble du système scolaire de la province. Il presse enfin qu'on reconnaisse aux parents, locataires comme propriétaires, non seulement le droit d'élire les commissaires d'écoles, mais aussi celui d'être élus commissaires.

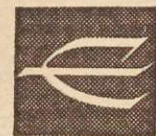
C'est ainsi que, pour nous, une véritable démocratisation de l'enseignement nécessite des structures démocratiques. Nous sommes en droit d'attendre aussi cela des réformes que nous promet l'enquête sur l'éducation dans la province.

### Une libération

Le grand intérêt que les commissaires ont porté à chaque mémoire qui leur a été soumis, la compréhension et la sympathie avec lesquelles ils ont reçu les nombreuses délégations qui ont comparu devant eux, en particulier les représentants de la CSN, cet atmosphère d'ouverture d'esprit à toutes les suggestions faites laisse espérer beaucoup du travail immense que doit accomplir la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement. ... Que donnera l'enquête sur l'éducation chez nous? Au-delà de toutes les réformes techniques qui s'imposent, les travailleurs attendent surtout une libération sur le plan de l'intelligence, comme les réformes proposées par le mouvement syndical dans d'autres domaines peuvent les libérer sur le plan économique. La promotion totale de l'homme exige qu'on envisage le problème sous tous ces aspects.

FERNAND JOLICOEUR

12 septembre 1962.



## UNE MUTUELLE D'ASSURANCE

intégrée à l'économie  
du Canada français

Une variété  
de plans  
d'assurance modernes  
répondant  
à des besoins modernes!

L'ÉCONOMIE  
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Victor 5-3291

Joliette — St-Jean — Québec — Sherbrooke — Ottawa

Rapport moral du président général au 40e congrès général de la C.S.N.

# IL N'Y A PAS DE SOLUTION FACILE AUX PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DU CANADA

Bien chers délégués,

Notre mouvement qui, pendant plusieurs années, était demeuré stationnaire par suite des luttes qu'il eut à livrer et des persécutions qu'il eut à souffrir, a repris, d'une façon vigoureuse, cette année, sa marche ascendante. Alors que la plupart des organisations syndicales nord-américaines enregistrent des baisses d'effectifs, la C.S.N., au contraire, connaît une augmentation considérable du nombre de ses membres. Près de vingt mille nouveaux adhérents ont témoigné leur confiance à notre groupement et leur foi dans les objectifs qu'il poursuit.

Tout en nous réjouissant de cet heureux développement, nous devons prendre conscience des nouvelles obligations qu'il nous impose d'assurer à nos membres des services efficaces et une politique cohérente et progressive.

Sujet du rapport:

J'avais tout d'abord songé à traiter devant vous du grave problème de l'automatisme qui entraîne un bouleversement des conditions de travail et des mises-à-pied de plus en plus nombreuses. Il aurait été intéressant d'étudier les conséquences humaines des progrès de la technologie industrielle depuis qu'un de mes prédécesseurs en 1956 posait, pour la première fois, le problème devant un congrès général. Ces événements m'ont forcé à modifier mon premier projet et à considérer devant vous, des questions plus générales se rapportant à l'économie canadienne et à la politique. L'automatisme retiendra également notre attention mais à un autre poste de l'ordre du jour.

## Objectifs économiques du syndicalisme

Le syndicalisme ouvrier ne peut plus protéger efficacement ses membres en limitant son action à la seule convention collective. Il doit avoir une vue d'ensemble de l'économie nationale et internationale et des moyens d'action pour l'influencer dans le sens du bien commun. La preuve est faite que les seuls intérêts privés ne peuvent, en poursuivant leurs objectifs individuels, garantir le progrès et la stabilité économiques. L'aventure de nos voisins du Sud a pu laisser croire, à cause des circonstances exceptionnelles qui ont prévalu au cours des cinquante dernières années, que la chose était possible. Aujourd'hui, il n'est plus permis de se laisser bercer par cette illusion.

La vie économique des nations est trop étroitement liée au bien commun des citoyens pour qu'elle soit abandonnée aux caprices individuels et au jeu des forces aveugles. D'ailleurs, à peu près plus personne ne croit encore à cette vieille thèse du libéralisme économique. Evidemment, il y a plusieurs divergences de vue sur la façon dont les intérêts privés doivent être ordonnés au bien commun. Suivant les milieux et les tendances, on présentera des formules différentes mais l'accord semble être fait sur un minimum de planification et d'intervention étatique.

Cette nécessité de planification se fait encore plus sentir au Canada qu'aux Etats-Unis. Le marché domestique américain étant très fort (175 millions de consommateurs) et la puissance industrielle pour le servir décuplant la nôtre, il n'est pas surprenant que l'économie américaine se soit moins ressentie que l'économie canadienne des modifications profondes qui s'opèrent dans le monde.

## Situation économique du Canada

Le président général de la CSN passe ici en revue les principales déficiences de l'économie canadienne. Après avoir traité des rigueurs de notre climat, du chiffre restreint de notre population, des inconvénients que comporte une économie basée principalement sur l'exploitation des richesses naturelles, Jean Marchand décrit l'état de domination de l'économie canadienne par rapport aux Etats-Unis. L'analyse qu'il fait de la situation ne manque ni de franchise ni d'objectivité, comme nos lecteurs en pourront juger par eux-mêmes.

Au début du XXe siècle, il y avait, au Canada, une centaine d'entreprises industrielles contrôlées par les Américains. Aujourd'hui, ce nombre atteint au-delà de cinq mille. Cinquante-cinq pour cent de nos manufactures sont entre les mains de nos voisins du Sud qui détiennent un tiers de tous les investissements dans ce domaine. Dans l'industrie de l'huile, le Canada ne contrôle qu'un milliard deux cent millions des investissements alors que les Etats-Unis y sont pour trois milliards cinq cent millions. Dans l'industrie du caoutchouc, les Américains contrôlent dans la proportion de quatre-vingt-dix pour cent; dans l'industrie de l'automobile, près de cent pour cent. Dans les mines (une richesse naturelle) quarante pour cent des investissements proviennent de capital canadien, le reste est du capital américain. Et nous pourrions continuer encore longtemps cette triste énumération. En plus des montants fantastiques que cette domination nous coûte en dividendes et en intérêts, chaque année, elle rend de plus en plus difficile au gouvernement canadien (s'il le voulait) l'orientation de notre économie. Elle est en grande partie dirigée de l'extérieur.

De plus, la plus grande partie de notre commerce extérieur (importations et exportations) se fait avec les Etats-Unis.

Un des aspects les plus inquiétants de cette domination réside dans le fait que notre technologie industrielle est une simple transposition de la technologie américaine. Les recherches appliquées sont habituellement faites par la compagnie-mère qui en exporte les résultats valables dans les succursales. Comment, dans ces circonstances, le Canada peut-il en arriver à une production originale qui puisse susciter un intérêt particulier chez les consommateurs étrangers?

Que dire maintenant des restrictions imposées aux usines canadiennes concernant leurs exportations? Certaines d'entre elles doivent se limiter au marché canadien et éviter de concurrencer leurs soeurs américaines sur les marchés internationaux. D'autres ne peuvent, pour des raisons se rattachant à la politique américaine, exporter à certains pays. Enfin, il est arrivé que les succursales canadiennes servent simplement de bureau de commandes à des succursales américaines. Les Etats-Unis n'étant pas persona grata auprès de certains pays, on utilise la filiale canadienne pour compléter des commandes qui effectivement étaient remplies outre-frontière.

L'envahissement du Canada par les capitaux américains a servi pendant des années à camoufler une balance commerciale déficitaire. C'est ce qui nous a été révélé, d'une façon drama-

## Conséquences de ces déficiences

La principale conséquence des quelques déficiences de l'économie canadienne que nous venons de mentionner (et il y en a plusieurs autres) est l'existence d'un chômage presque chronique qui ne disparaît qu'aux périodes de pointe provoquées par des conflits internationaux. Une économie qui compte sur les guerres pour assurer le plein emploi est une bien piètre économie.

En plus des implications humaines du chômage, qui sont en elles-mêmes tragiques, le coût financier de cette plaie est fa-



Jean Marchand célèbre cette année son vingtième anniversaire de vie syndicale. "Le Travail" croit se faire le porte-parole de tous ses lecteurs en offrant à monsieur Marchand de fraternelles félicitations. Nos lecteurs trouveront dans cette page la première partie du rapport moral du président général de la C.S.N., traitant des problèmes économiques au Canada.

tique, après les dernières élections fédérales et nous a conduits à la période d'austérité que nous vivons. Il est manifeste, maintenant, que les discours optimistes de la campagne électorale étaient un tissu de mensonges et une tromperie révoltante.

Je ne voudrais pas que ce qui précède soit interprété comme une déclaration de guerre au capital américain, pas plus que la manifestation d'une agressivité irraisonnée à l'endroit des filiales canadiennes des compagnies américaines. Les américains sont probablement beaucoup moins à blâmer que nos gouvernements et nous-mêmes dans cette évolution colonialiste. Le Canada est un jeune pays qui a besoin de capital étranger pour se développer. Mais, ce capital ne peut être accepté que dans des conditions qui garantissent l'indépendance du pays. De plus, le Gouvernement et le peuple canadiens doivent faire les efforts qui s'imposent pour contrebalancer l'influence de ce capital en favorisant la formation de capitaux canadiens pour fins d'investissements industriels. Il est certain que si nous dirigeons toutes nos épargnes vers le bas de laine, les fonds de fiducie, l'achat d'obligations du gouvernement, des municipalités et des communautés religieuses, il ne faut pas nous surprendre que d'autres viennent exploiter nos richesses naturelles et développer nos industries.

Il en coûte au moins deux milliards par année au Canada en salaires, en production et en allocations de secours pour ne pas avoir pris les moyens d'assurer le plein emploi. Les pertes attribuables aux conflits de travail sont négligeables comparées à ce passif scandalisant.

D'ici quatre ans, le Canada devra créer un million de nouveaux emplois s'il veut résorber le chômage actuel, assurer du travail aux jeunes qui sortiront de l'école, réhabiliter les travailleurs déplacés par l'automatisme. Un

million d'emplois, cela équivaut à l'ouverture de cent usines de l'importance de l'usine d'Arvida, en comptant que ces développements donneront lieu à la création d'un nombre égal d'emplois dans le domaine des services. Et comment espérer que ces heureux événements se produisent lorsque l'on songe que, depuis six ans, la production nationale per capita a diminué au lieu d'augmenter progressivement. Et

qu'arrivera-t-il si la Grande-Bretagne entre dans la communauté européenne, menaçant ainsi un de nos principaux marchés d'exportation?

Il n'y a pas de solution facile au problème économique du Canada. Quiconque laisse croire à la population que par quelques mesures simplistes une réponse immédiate à nos besoins peut être donnée, berne et trompe les gens.

# DU NOUVEAU EN ÉDUCATION

Formation sociale des militants en collaboration avec d'autres groupements populaires —

Dans notre rapport au Congrès de la CSN en 1960, nous avons proposé un moyen de faire profiter à un plus grand nombre de militants, la formation sociale et économique qui se donne au Collège du Travail. Il s'agissait d'un cours par correspondance adressé à des groupes régionaux, sous la direction d'un moniteur, formé à cet effet. Nous n'avons pu encore réaliser ce programme. Les principales difficultés furent de trouver les rédacteurs des séries de cours dont nous avions besoin et d'assurer le financement d'une telle entreprise. Nous n'avons cependant pas abandonné le projet et nous croyons qu'il serait plus facile aujourd'hui de le réaliser en faisant appel à de nombreuses collaborations.

## (1) Besoins et objectifs communs :

Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est un projet semblable de formation sociale de nos militants conjointement avec d'autres associations populaires de la province telles que le Conseil de la Coopération du Québec et l'Union Catholique des Cultivateurs. Ces groupes partagent avec nous un champ d'action commun qui forment les classes populaires urbaines et rurales de la province. Nous avons aussi des objectifs communs qui sont le relèvement social et la libération économique de la population. Nous avons encore une source commune d'inspiration qui est la pensée sociale chrétienne et une foi commune dans la valeur primordiale d'organismes démocratiques intermédiaires entre les individus et l'Etat. Et, tous ensemble, nous sommes responsables de l'orientation de la pensée sociale des classes populaires qui, laissées à elles-mêmes, peuvent facilement devenir la proie des exploitateurs de la misère des gens.

Chacun de nous, CSN, CCQ, UCC, avons fait des efforts répétés de formation de nos cadres avec plus ou moins de succès, à cause du manque de ressources de toutes sortes. Et la plupart du temps, cette formation ne répondait qu'aux besoins les plus urgents de spécialisation particuliers à chaque organisme. En tout cas, parce que chacun tentait d'assurer seul cette formation sociale de base indispensable à l'action populaire dans les cadres syndicaux ou coopératifs, il y avait éparpillement des efforts et perte d'énergies. Et sûrement, les militants d'associations, dont les objectifs sont communs ou complémentaires, s'ignoraient ou parfois même se méfiaient les uns des autres. Pour toutes ces raisons, nous croyons que ces groupes sociaux auraient avantage à joindre leurs efforts pour élaborer un programme commun de formation sociale de leurs militants.

## (2) Nature du projet :

Pour assurer le rayonnement du projet, il faut cependant adopter une formule qui atteigne tous les militants de base des trois organisations intéressées. Pour assurer la qualité de l'enseignement, il faut faire appel aux meilleurs spécialistes de chaque discipline au programme. Pour assurer l'efficacité de la formation, il faut mettre en pratique les méthodes les plus actives de l'éducation populaire. Pour assurer la permanence et l'extension continue du programme, il faut trouver les fonds nécessaires à son financement complet. Pour assurer l'orientation de la pensée, il faut enfin garantir la direction du plan par les trois associations participantes.

Dans le but de répondre à autant d'exigences, nous soumettons un plan de cours de correspondance suivis sous la direction de moniteurs. Les séries de cours seraient rédigées par les meilleurs spécialistes de chaque discipline et envoyées par correspondance non pas à des individus isolés, mais à des groupes de personnes demeurant dans une même localité et pouvant se réunir régulièrement pour étudier et discuter ensemble le contenu de chaque cours sous la direction d'un moniteur. Par exception, une personne isolée pourra s'abonner aux séries de cours si les associations jugent que les circonstances le justifient. Avant le début de chaque série de cours, il y aurait rencontre des moniteurs, du professeur et des représentants des trois associations pour étudier le contenu du cours et discuter des meilleures techniques d'enseignement. Certains cours comprendraient des exercices pratiques qui seraient corrigés par une équipe entraînée à cet effet. A la fin de chaque série de cours, il pourrait y avoir un examen écrit ou oral qui donnerait droit à un certificat.

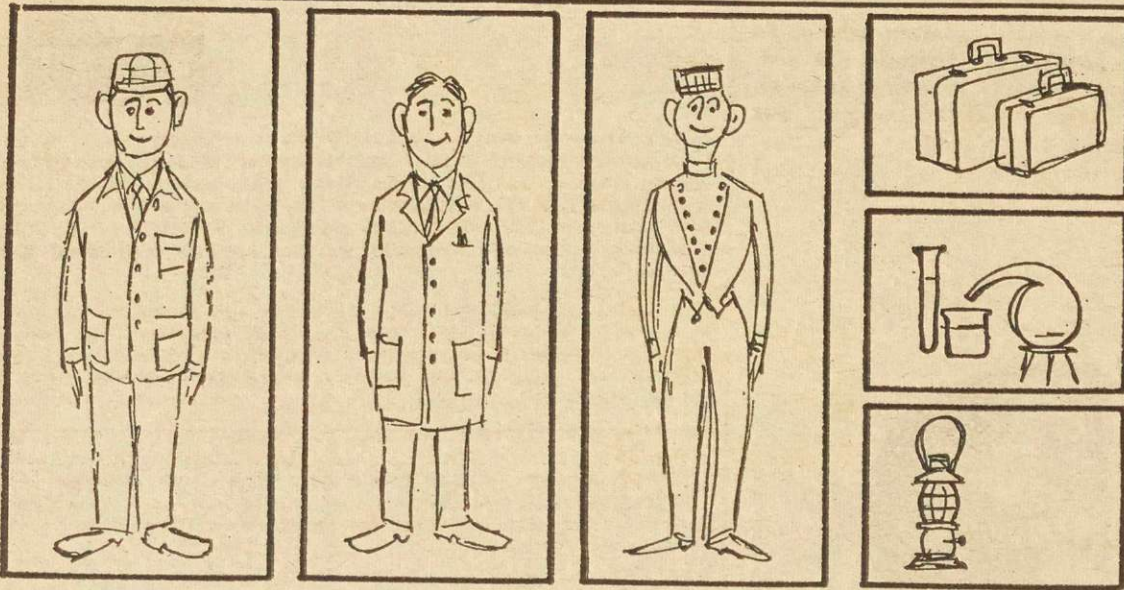
Chaque association ferait son propre recrutement, mais dans chaque endroit où cela est possible, les groupes constitués sous la direction d'un moniteur seraient mixtes, c'est-à-dire composés de militants de syndicats ouvriers et agricoles et de coopérateurs. La subdivision des groupes en sous-groupes plus homogènes ne se ferait que pour l'étude des sujets techniques particuliers à chaque organisation.

## (3) Programme d'études :

Au programme d'études, figureraient des séries de cours sur les problèmes économiques canadiens, l'organisation sociale et l'histoire des associations populaires de la province, la démocratie et ses exigences, la législation sociale, les techniques sociales communes aux trois groupes et l'initiation à la culture.

Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CSN.

# JOUONS EN CHOEUR

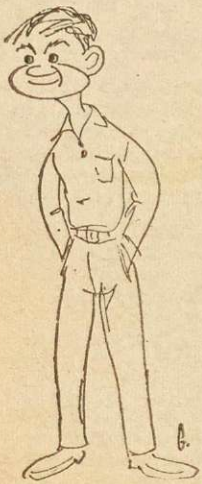


## Jeu no 1: de 4 à 8 ans:

Il suffit de rendre à chacun des personnages les objets qui lui appartiennent.

Coller le tout sur une feuille et nous le retourner.

Les Editions du Jour offriront au gagnant des livres pour enfants, pour une valeur de \$10.00.



## Jeu no 2: aux enfants de 8 à 12 ans:

Nous proposons de nous dessiner leur meilleur souvenir de vacances.

Ex.: une partie de pêche, un animal qu'on a apprivoisé, la plage, la campagne, etc.

L'idée centrale, le talent, la présentation seront jugés à leur mérite.

Le dessin gagnant sera reproduit dans notre journal du mois prochain.

Au vainqueur, nous ferons parvenir du "matériel d'artiste" offert par le Centre de Psychologie et de Pédagogie, pour une valeur de \$25.00.



## Jeu no 3: aux adolescents de 12 à 16 ans:

Nous proposons une courte rédaction d'une vingtaine de lignes. Thème: Retour au travail. (Pour la plupart d'entre vous, c'est la rentrée des classes, pour d'autres ce sont leurs premiers contacts avec la vie laborieuse, leur apprentissage.)

Le texte sera jugé sur le fond et la forme, c'est-à-dire la manière de développer le sujet et le choix du vocabulaire.

Au vainqueur, dont le texte sera publié le mois prochain, les Editions Fidès enverront des livres d'auteurs classiques français: Pascal, Racine, Boileau, et d'auteurs canadiens... pour une valeur de \$15.00.

## Aux adultes, nous poserons quelques questions:

1. - Quelle est la grande conférence qui a eu lieu à Londres le mois dernier? .....
2. - Quel est le nom du satellite qui sert à la retransmission des émissions mondiales de T.V.? .....
3. - Quel est le nom du quart-arrière des Alouettes? .....
4. - Quand a eu lieu la rencontre de MM. Caouette-Marchand à la télévision? .....
5. - Quel est le mouvement féminin qui manifeste le plus vivement sur le plan politique? .....

Si vous ne connaissez pas la réponse à toutes ces questions, participez quand même à notre concours. Votre voisin n'en sait peut-être pas plus long que vous; vos chances sont égales.

Nous procéderons au tirage au sort, parmi les meilleures réponses, pour notre gagnant.

Il se verra attribuer

— \$10.00 offerts par "Le Travail"

— des livres des Editions ouvrières, pour une valeur de \$10.00.

LE TRAVAIL, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

BON DE PARTICIPATION - OCTOBRE

JEU NO 1		JEU NO 2		JEU NO 3		ADULTES	
Nom .....	Nom .....	Nom .....	Nom .....	Nom .....	Nom .....	Nom .....	Nom .....
Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....	Prénom .....
Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....	Adresse .....
Age .....	Age .....	Age .....	Age .....	Age .....	Age .....	N. du Syndicat .....	N. du Syndicat .....

Ce bon de participation à notre concours peut servir à toute la famille. Si plusieurs de vos enfants veulent se mériter des prix, qu'ils recopient au dos de la feuille qu'ils nous enverront leur nom, prénom, adresse et qu'ils mentionnent leur âge. Plusieurs enfants peuvent, en effet, être du même groupe d'âge. Nous ne pratiquons aucune discrimination. Que tous participent à notre jeu en recopiant aux-mêmes, si c'est nécessaire, la formule ci-dessus.

AU TRAVAIL!

BON AMUSEMENT!

ET BONNE CHANCE!

# La CSN s'en prend à l'Association des manufacturiers Canadiens

"S'il appartient à l'Etat d'agir comme animateur et, au besoin, comme arbitre de l'équipe patronale-ouvrière dont monsieur Hees souhaite la formation, l'attitude des employeurs, en tant que partenaires, est aussi de la première importance. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la position de l'Association des Manufacturiers canadiens n'est pas très rassurante quant "à l'esprit d'équipe".

Voilà ce que déclarait récemment le Comité exécutif de cette centrale syndicale.

Passant en revue les principaux événements qui ont marqué la vie économique du pays en ces dernières semaines, les dirigeants de la CSN se sont arrêtés sur la récente Conférence sur l'expansion industrielle tenue à Ottawa, sous les auspices du Gouvernement fédéral.

Le Comité exécutif de notre confédération a analysé en détails les propositions faites à Ottawa par le président de l'Association des Manufacturiers canadiens.

Voici le texte intégral du communiqué transmis par la direction de la CSN:

Monsieur Carl A. Pollock a proposé de régler les problèmes de l'économie canadienne:

1. en réduisant les impôts sur les revenus des sociétés;

2. en abaissant de façon notable les impôts sur les revenus personnels, mais M. Pollock devait préciser: "surtout aux échelons intermédiaires et supérieurs".

3. Abordant le problème de la planification, le président de l'AMC a trouvé que c'était là une excellente chose pour sa propre entreprise mais "il se demande si la planification est un moyen de résoudre les problèmes économiques, car de poursuivre M. Pollock, dans un monde de vitesse, il n'y a pas de place pour les attitudes rigides et doctrinaires".

On admettra que c'est disposer assez rapidement de la nécessité évidente de mettre de l'ordre dans notre vie économique et, à titre d'exemple, dans les investissements.

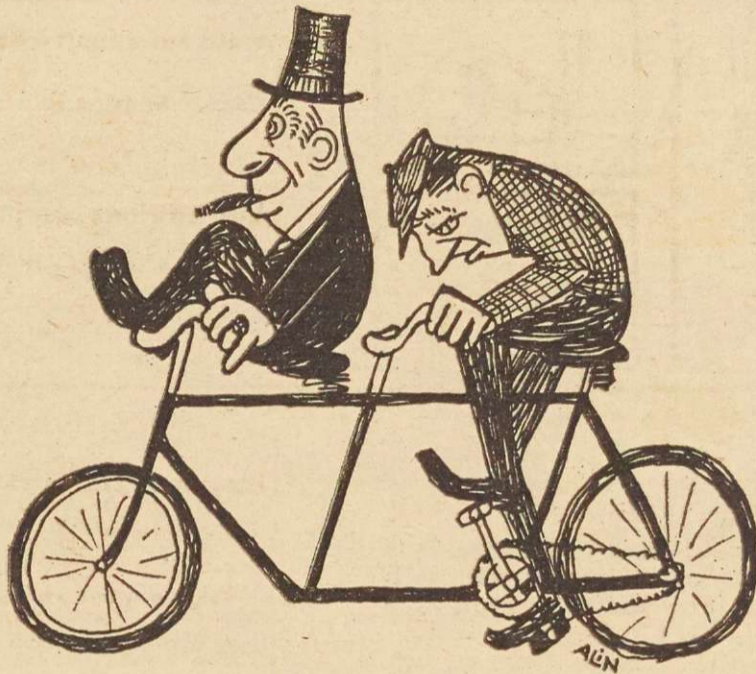
4. Le président de l'Association des Manufacturiers canadiens a aussi entonné le refrain préféré de plusieurs porte-parole patronaux en critiquant les exigences des travailleurs en matière de salaires. Nous empruntons au quotidien Le Devoir du samedi 8 septembre, l'extrait suivant de son discours: "Il faut que la main-d'oeuvre canadienne se rende compte jusqu'à quel point souvent les employés sont menacés par une concurrence étrangère de plus en plus vive. Mais, ce qui est plus important, elle doit comprendre que cet état de choses a pour cause fondamentale le fait que depuis 1949, le salaire horaire dans les industries de fabrication s'est élevé de 85 p.c. et la production horaire de 46 p.c. seulement".

## L'esprit d'équipe ?

La position de l'Association des Manufacturiers canadiens présente, on en conviendra, une base bien mince pour asseoir "l'esprit d'équipe" que souhaite M. Hees. Nous pourrions aussi parler de l'attitude actuelle de plusieurs grandes entreprises, et notamment, de la Shawinigan Chemicals et de la Quebec Iron and Titanium. Là encore, on voudrait que les travailleurs fassent seuls les frais du progrès technique. Au mépris des droits acquis les plus évidents, ces entreprises voudraient disposer à leur aise des quantités de travail, des descriptions des tâches, des droits d'ancienneté, des possibilités de promotion professionnelle, etc... "L'esprit d'équipe" ne régné guère ces temps-ci à Shawinigan et à Sorel où plus de 2,000 travailleurs ont dû recourir aux piquets de grève pour se défendre contre l'envahissement des exigences patronales.

## Les statistiques de M. Pollock

Mais revenons aux statistiques de M. Pollock. A leur propos, le comité exécutif de la CSN désire communiquer au public quelques-unes des considérations que les représentants de notre centrale



Le travail en équipe...

syndicale eussent pu faire valoir si nous avions été invités à prendre part aux récentes journées d'étude sur l'expansion industrielle tenues sous les auspices du Gouvernement fédéral.

1. Ce n'est pas un hasard si M. Pollock a choisi de comparer l'accroissement des salaires dans le seul secteur manufacturier. Il eut cependant été plus indiqué de faire des comparaisons pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. Sur cette question de l'écart entre les salaires et la production horaire, nous suggérons à M. Pollock de lire l'étude faite par MM. Wm C. Hood et Anthony Scott pour la Commission Gordon. Retenons en particulier la constatation suivante:

## Texte à méditer...

"...la croissance de l'économie s'est traduite par un accroissement prononcé et assez constant de la production nationale horaire par homme, accroissement des salaires réels. Cet accroissement des salaires réels, cependant, a été un peu plus rapide que celui de la production horaire par homme. (Ce dernier point est compatible avec celui que nous faisons ressortir ci-après, savoir que la part des salaires dans le revenu national est relativement constante). En conséquence, l'opinion selon laquelle la croissance de la production horaire par homme s'identifie avec la croissance des salaires réels ne sera pas très éloignée de la conclusion qui se dégage du passé."

2. Il est tout-à-fait normal que le progrès technique venant des inventions nouvelles et des améliorations de la productivité bénéficie aux ouvriers. En d'autres termes, la productivité du capital (supplémentaire) doit en définitive, profiter aux hommes. Or, parmi ceux-ci, il n'y en a que deux groupes, les actionnaires (fournisseurs de capital) et les salariés (y compris les dirigeants d'entreprises et les techniciens supérieurs.) Si l'on voulait réserver les bénéfices du progrès dans la productivité du capital aux seuls apporteurs de capitaux, la machine économique se trouverait facilement enrayerée par ceux-ci, étant relativement peu nombreux, sont incapables d'absorber l'énorme production rendue possible par le progrès.

3. Si la rémunération de la

main-d'oeuvre dépassait largement la productivité de celle-ci (ou la production par heure), on aurait un excédent de pouvoir d'achat qui ne pourrait qu'amener une inflation rapide.

**Mais, chacun sait que le plus grand problème de l'économie canadienne, c'est, actuellement, le chômage. Comment monsieur Pollock peut-il critiquer sans nuire l'augmentation des salaires alors qu'un pouvoir d'achat en progression est actuellement essentiel à l'équilibre de l'économie canadienne. Il semble que le président de l'Association des Manufacturiers canadiens ne soit pas préoccupé, outre mesure du problème du chômage. On en a une nouvelle preuve dans sa suggestion de réduire l'impôt sur le revenu "surtout aux échelons intermédiaires et supérieurs". Or, il est bien évident que les revenus et le pouvoir d'achat de la masse des salariés représentent pour l'économie canadienne un stimulant beaucoup plus efficace que l'enrichissement de ceux qui sont déjà riches.**

4. La comparaison de M. Pollock porte sur l'année de base 1949, c'est-à-dire une année anormale, venant peu de temps après la guerre. Or, tout le monde sait que la période inflationnaire de guerre et d'après-guerre a énormément influé sur la répartition des revenus, au bénéfice des revenus de capitaux, alors que les salaires ont aussi évolué, mais plus lentement, à cause des processus compliqués de fixation des salaires. Il était donc tout à fait normal qu'après 1949 les salaires continuent de s'ajuster à la situation et progressent plus rapidement que la productivité et que les profits eux-mêmes.

5. Si l'on compare globalement l'accroissement des salaires dans l'économie à l'accroissement des revenus du capital, on arrive à la conclusion qu'entre 1949 et 1960, le total des salaires s'est accru de quelque 130%, et les profits

(Suite à la page 10)

## Les travailleurs et le Concile



Le deuxième concile du Vatican s'ouvre à Rome le 11 octobre. C'est un événement capital, probablement le plus important du monde chrétien au XXe siècle. Il ne peut laisser les travailleurs indifférents. La CSN, à cause de son inspiration et de son orientation, doit tout particulièrement s'en réjouir et entretenir une grande espérance devant une Eglise qui entend répondre pleinement à nos besoins.

Les mouvements ouvriers chrétiens ont manifesté le grand intérêt que présentait pour eux le présent concile et sont anxieux d'en connaître les résultats. Réuni à Nimègue (Pays-Bas) le Conseil mondial des mouvements ouvriers chrétiens s'exprime dans les termes suivants:

"Les ouvriers chrétiens sont conscients de l'importance historique du prochain Concile. Ils sont persuadés que les idéaux de justice et de fraternité, en faveur desquels ils luttent, seront mieux compris et plus efficacement recherchés par une collaboration active et fructueuse de tous les chrétiens, en conformité avec la mission de l'Eglise.

"Les mouvements ouvriers chrétiens tiennent à déclarer qu'ils apporteront leur collaboration spirituelle à ce grand événement de l'histoire du salut. Ils manifestent également leur confiance illimitée dans les décisions du Concile, concernant tant la vie de l'Eglise que l'institution d'un ordre social chrétien.

"Les ouvriers chrétiens se sont engagés à oeuvrer en faveur d'une communauté sociale basée sur les valeurs indestructibles de la personne humaine, sur ses exigences spirituelles et morales, et qui doit trouver sa réalisation dans les domaines social, économique et politique. Ils sont persuadés que ce but ne pourra devenir réalité que par un renouveau spirituel et intérieur de tous les hommes.

"Les ouvriers chrétiens voient venir le Concile avec joie et confiance, persuadés qu'ils sont de la mission de l'Eglise. C'est Elle, en effet, qui diffuse avec une vigueur et une insistance toujours renouvelées, le message de l'Evangile, et constitue ainsi la garantie la plus sûre que les efforts incessants de la classe ouvrière ne seront pas accomplis en vain. C'est pourquoi les cœurs et les âmes de ceux qui souffrent de l'injustice et de l'erreur, peuvent regarder avec ferme confiance vers l'avenir."

Ce serait une erreur de prétendre que les délibérations du prochain concile porteront sur des sujets qui sont éloignés de nos préoccupations immédiates. Qu'il nous suffise pour nous en convaincre de citer quelques passages de l'allocution de Sa Sainteté Jean XXIII, exactement un mois avant l'ouverture du concile.

"Le monde a ses problèmes; bien des fois il leur cherche avec angoisse une solution.

"Il va de soi qu'une préoccupation anxieuse de les résoudre à temps, mais aussi d'une façon correcte, peut créer un obstacle à la diffusion de la vérité dans son intégrité et de la grâce qui sanctifie.

"L'homme cherche l'amour d'une famille autour du foyer domestique, le pain quotidien pour lui et ceux qui le touchent de plus près, son épouse et ses enfants; il sent en lui le désir et le devoir de vivre en paix au sein de sa communauté nationale comme avec le reste du monde; il est sensible aux attraits du spirituel, qui l'invitent à s'instruire et à s'élever; jaloux de sa liberté, il est prêt à accepter les limitations légitimes à imposer à celle-ci pour mieux respecter les obligations sociales.

"Toujours l'Eglise a pris à coeur ces problèmes si graves. Elle en a fait l'objet d'une étude attentive, et le Concile Oecuménique pourra proposer, en un langage clair, les solutions que réclame la dignité de l'homme et de sa vocation chrétienne.

"...l'Eglise se présente — et elle veut l'être — comme l'Eglise de tous et particulièrement l'Eglise des pauvres.

"Toute espèce d'infraction aux cinquième et sixième commandements du décalogue sacré; le dédain des obligations nées du septième commandement; les misères de la vie sociale qui crient vengeance au ciel: toutes ces violations de l'ordre doivent être clairement dénoncées et blâmées. C'est le devoir de tout homme, c'est le devoir pressant du chrétien, d'apprécier son superflu en tenant compte des besoins d'autrui, et de veiller soigneusement à ce que l'exploitation et la distribution des ressources de la création soient subordonnées aux intérêts de tous.

"Il s'agit là de répandre le sans social et communautaire qui est immanent au christianisme authentique; et tout cela sera affirmé avec vigueur."

Au moment où les Pères du concile siègent et délibèrent, afin de "remettre en valeur et dans toute sa lumière la substance de la pensée et de la vie humaine et chrétienne, dont l'Eglise est dépositaire et maîtresse pour les siècles", les travailleurs doivent se constituer en état de concile, suivre de près ces grandes assises et invoquer l'Esprit-Saint pour que ce grand événement dans leur vie soit inondé de sa lumière et réchauffé de sa chaleur.

Henri Pichette, ptre, chan.,  
Aumônier général de la CSN.

## Qui est-ce ?



Comme nos lecteurs ne manquent pas d'imagination, ils trouveront sans doute un grand nombre de réponses à notre énigme d'aujourd'hui. Nous en suggérons nous-mêmes quelques-unes qui seraient vraisemblables. Cependant, la bonne réponse se fonde sur l'actualité et s'impose d'elle-même par un coup d'oeil sur l'ensemble de la présente livraison.

# La C.S.N. réclame la NATIONALISATION de L'ELECTRICITE

Ministres, députés et conseillers législatifs se sont vendus à eux-mêmes...



Dès la première journée de la quarantième session du congrès général de la CSN, Monsieur Marcel Pepin présentait aux congressistes le rapport du Bureau Confédéral. Dans le cadre de ce rapport, il est d'usage de commenter les grands événements qui ont marqué la vie économique et politique depuis le dernier congrès général. On comprendra facilement que le secrétaire général de la CSN ne pouvait passer sous silence ce que l'on a surnommé "le scandale du gaz naturel". Après avoir commenté le rapport de la commission royale d'enquête Salvas, Monsieur Pepin, parlant au nom du Bureau Confédéral de la CSN, souhaite que la population du Québec n'ait pas à revivre des événements aussi pénibles.

Le 27 juillet 1962, paraissait le rapport de la Commission d'Enquête sur la vente du réseau de gaz de l'Hydro-Québec à la Corporation de Gaz Naturel du Québec. Le rapport est signé par l'honorable Elie Salvas, juge de la Cour Supérieure, président, Me Jean-Marie Guérard, C.R. et M. Howard I. Ross, C.S., commissaires. A la suite de la mise à jour du dossier de cette vente par le journal "LE DEVOIR", la C.S.N., comme bien d'autres institutions, avait réclamé une Enquête Royale sur toute la question. Sous le régime de l'Union Nationale, il n'y a pas eu moyen, et pour cause, de l'obtenir. Le gouvernement Lesage l'a instituée le 5 octobre 1960.

En dépit de procédures judiciaires qui ont été prises pour empêcher la Commission de siéger ou de présenter son rapport, la Commission a réussi à enquêter et les révélations sont très édifiantes!

La lecture du rapport nous enseigne comment avec peu d'argent on peut contrôler beaucoup. Le montant requis pour devenir propriétaire de l'entreprise de distribution de gaz de l'Hydro-Québec était de \$50,000,000.00. Les fondateurs ont investi \$8,050,140.00 et ils ont demandé au public de fournir le reste, soit \$43,902,000.00. Avec 15 1/2% de la capitalisation totale, le contrôle de l'entreprise leur appartenait. La Corporation de gaz Naturel du Québec avait besoin d'un fonds de roulement de quelque 3 à 4 millions. Il fallait aller sur le marché, mais c'était plus difficile en raison du capital-actions souscrit qui était trop faible. La difficulté n'était cependant pas insurmontable. Les fondateurs ont acheté une autre série d'actions pour rendre le capital-actions souscrit à \$12,010,028, soit 21 1/2% de la capitalisation totale.

Les fondateurs se sont voté un prix de faveur. Au lieu de \$10.00 par action classe B, ils les ont payés \$8.00. La plupart d'entre eux se sont ensuite dépêchés à revendre leurs mêmes actions à un prix qui n'était sans doute pas celui payé. Mais ils ont été prudents. Lisons un extrait du rapport, page 75 :

"Les fondateurs ont vendu, de fait 326,239 actions, classe B, avant ou après leur conversion en actions communes et en ont gardé 218,747. Il y a lieu de noter qu'avec ce petit bloc d'actions, les fondateurs conservent, en fait, le contrôle de la Corporation de Gaz Naturel du Québec."

Voilà un exemple éloquent de ce que l'on peut faire avec relativement peu d'argent. Sans doute, cette procédure ne scandalise personne de la finance; c'est "monnaie courante" dans le métier.

On nous oppose, dans toutes les négociations, les "droits de gérance" pour refuser au Syndicat la possibilité de négocier toutes les conditions de travail. Les droits de gérance, nous dit-on, sont les droits de ceux qui ont risqué, qui possèdent l'entreprise. Pas si vite! Les véritables propriétaires ne sont pas nécessairement à la table du bureau de direction.

Voilà pour la partie du rapport qui traite de la structure financière de l'entreprise. Comment les politiciens s'en sont-ils tirés eux? Lisons le rapport à la page 98 :

"Les personnes susdites ont acheté, dès qu'elles furent offertes en vente, 3,412 unités de la Corporation de Gaz Naturel du Québec pour un prix global de \$477,680. Elles ont réalisé, sans risque de perte, le jour même de la livraison de ces unités, un profit global de quelque \$119,420.00, à raison de \$35.00 par unité, soit les ministres, députés et conseillers législatifs : \$50,610.00, les fonctionnaires de la province : \$35,315.00, les membres ou fonctionnaires de l'Hydro-Québec : \$4,445.00 et l'entourage de ces personnes : \$29,050.00. Il importe peu que ces profits aient été encaissés. Si des acheteurs, ayant l'intention de revendre leurs unités, ne les ont pas revendues immédiatement, il est normal de présumer que c'était en vue d'encaisser un bénéfice plus élevé."

Donc, certains ministres, députés et conseillers législatifs se sont vendus à eux un bien qui appartenait au public. Dès la première journée, ils ont réalisé un bénéfice de 25%. Qui étaient ces gens? 9 ministres, 8 conseillers législatifs et 3 députés.

Les commissaires sont particulièrement durs pour l'honorable Edouard Asselin qui a agi comme procureur de la Corporation de Gaz Naturel du Québec et qui, en même temps, défendait un bill de cette dernière au Conseil législatif, en sa qualité de leader, donc de représentant du Gouvernement. Voici ce que dit le rapport à la page 97 :

"...il y avait nettement conflit, pour Me Asselin, entre son intérêt particulier d'avocat de la Corporation de Gaz Naturel du Québec et son devoir parlementaire. Il n'avait pas l'indépendance requise du législateur pour se prononcer sur le mérite d'une loi."

La C.S.N. avait raison d'exiger une enquête. C'est à tort que certains voudraient cacher l'existence de tels faits aussi révélateurs d'une époque que nous espérons (est-ce faux espoir) définitivement révolue. Trop longtemps, la fable de La Fontaine a reçu une application chez nous :

**"Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir".**

## FORCE et MATURITE de la CSN

La transformation rapide du monde et de notre société, en même temps qu'elle pose de nouveaux problèmes et ouvre des horizons plus larges, nous oblige à repenser constamment nos institutions afin de les adapter et de les réorienter. Leur vitalité se mesure à leur aptitude à se modeler aux réalités nouvelles en oubliant ce qui est passé pour se consacrer, sans nostalgie, à l'avenir.

Depuis quelques années, la C.S.N. fait des efforts considérables pour mieux se définir, mieux s'outiller, mieux servir les travailleurs qu'elle a mission de représenter. La tâche est loin d'être terminée mais elle a raison d'être fière du chemin qu'elle a parcouru.

Plus que jamais nous voyons quel rôle notre mouvement peut jouer au Canada et en Amérique du Nord. Nos revendications pour une réforme économique et sociale ont suscité de l'hostilité ou de l'indifférence tant et aussi longtemps que notre appareil industriel écrasait de sa puissance, le reste du monde. Il ne pouvait être question de mettre en doute un régime qui avait réalisé le plus haut standard de vie connu. Le syndicalisme lui-même s'est laissé prendre par l'envoûtement général.

Nous savions que ce système, ordonné exclusivement au profit, avait de sérieuses failles et ne pourrait résister aux pressions qui ne manqueraient pas de s'exercer.

Les gouvernements, les industriels, le syndicalisme nord-américain, tous commencent à se poser de graves questions sur l'avenir et remettent sur la table des problèmes qui semblaient définitivement réglés. Et dans cet examen, dans cette re-évaluation de la situation, reviennent des thèmes qui nous sont familiers à la C.S.N. et que nous étions presque les seuls à considérer comme valables. On commence à nous comprendre et même à désirer la contribution que nous pouvons apporter.

Les portes de l'avenir sont largement ouvertes à notre mouvement. Il a suffisamment de force, de maturité et d'esprit d'avenir pour s'y engager de pied ferme, conscient du rôle rénovateur qu'il peut jouer sur ce continent et dans le monde.

Jean Marchand.

(Conclusions du rapport moral du président général au congrès de la C.S.N.)

font les frais des générosités du gouvernement.

On nous a fait valoir également que si le gouvernement n'employait pas certaines personnes handicapées, celles-ci bénéficieraient des mesures de sécurité sociale et émargeraient quand même, à ce titre, au budget de la Province. Si tel est le cas, il n'existe même pas de prétexte pour ne pas accorder aux fonctionnaires un traitement équitable.

La C.S.N. est convaincue que la présence d'un syndicat libre, travaillant en conjonction avec la Commission du Service civil, pourrait aider grandement le Gouvernement à mettre de l'ordre dans les conditions de travail, les salaires, la définition et la hiérarchie des emplois de son personnel. Graduellement, le patronage serait éliminé et la fonction publique, revalorisée.

Nous savons que le Premier Ministre a accordé un congé sans solde au président du syndicat des fonctionnaires. Nous avons apprécié ce geste. Il faudrait maintenant faire un autre pas et reconnaître ce syndicat en lieu et place de l'ancienne association des employés civils qui est complètement discréditée aux yeux des fonctionnaires.

Ce que nous avons dit au sujet des fonctionnaires vaut également pour les professeurs de l'enseignement spécialisé dont on devrait accepter l'incorporation de l'association sous la Loi des syndicats professionnels pour ensuite la reconnaître comme représentante autorisée du groupe.

### Le respect du dimanche

Depuis plusieurs mois, la C.S.N. a attiré l'attention du gouvernement sur une situation qui est en train de se développer, en particulier dans le secteur de la Pulpe et du Papier, et qui est de nature à éliminer le repos dominical. En effet, l'industrie de la Pulpe et du Papier multiplie les pressions pour établir le régime de la production continue (non-stop) qui garderait les usines en pleine opération sept jours par semaine. Les compagnies prétendent que, pour supporter la concurrence internationale et prendre leur part de la demande mondiale croissante de papier, elles doivent produire le dimanche.



L'électricité... un élément clé de la planification économique.

Passant en revue les principaux événements qui ont marqué la vie syndicale au cours des deux années écoulées depuis le dernier congrès général, le secrétaire général de notre Confédération, M. Marcel Pepin, a présenté aux congressistes réunis à l'Hôtel Mont-Royal, à Montréal, un volumineux rapport des activités et des prises de position confédérales. "Le Travail" est heureux d'offrir à ses 90,000 lecteurs un aperçu du rapport du Bureau Confédéral. Comme on en pourra juger, certains des sujets abordés sont aujourd'hui d'une brûlante actualité.

L'électricité est une matière essentielle au développement industriel de la Province et un élément clé de la planification économique. La C.S.N. est d'avis que le gouvernement devrait procéder à la nationalisation des entreprises importantes de production et de distribution de l'électricité de façon à exercer un contrôle absolu sur cette richesse, et ce, dans des conditions des plus économiques en tenant compte des besoins de toutes les régions de la Province.

Les différences considérables de taux entre les régions privilégiées et celles qui le sont moins constituent un handicap sérieux pour ces dernières.

Les pertes considérables résultant du manque de coordination des réseaux de distribution et aussi de l'impossibilité, sous le régime actuel, d'obtenir une utilisation optimum de nos pouvoirs hydrauliques sont autant de raisons qui militent en faveur de la nationalisation.

Si on désire vraiment que les citoyens de cette Province jouent un rôle dans la vie économique, la nationalisation de l'électricité présente une opportunité de premier choix.

D'ailleurs, toutes les provinces importantes du Canada ont franchi cette étape et le gouvernement ne risquerait certainement pas de s'égarer en s'engageant dans cette voie.

### Nationalisation de la Corporation de Gaz Naturel

La C.S.N. s'oppose à l'augmentation des taux réclamés par la Corporation de gaz naturel parce qu'elle est convaincue que cette compagnie devrait être nationalisée pour le plus grand bien des consommateurs et de la population en général.

Le service rendu par la Corporation de gaz naturel est indéniablement un service public et, comme tel, ne devrait pas être abandonné à des intérêts privés. D'un autre côté, les scandales qui ont entouré la création de cette Corporation démontrent qu'elle est impropre à sauvegarder l'intérêt général de la population.

La C.S.N. est d'avis que l'Hydro-Québec n'aurait jamais dû céder ses droits dans le domaine de l'achat et de la distribution du gaz naturel.

La nationalisation de la Corporation de gaz naturel ne doit donner lieu à aucune injustice à l'endroit des petits actionnaires légitimes. Le coût d'achat, toutefois, ne doit pas couvrir la spéculation et les manœuvres frauduleuses qui ont pu être commises.

### Le plein droit d'association

La bataille pour la pleine reconnaissance du droit d'association dans notre province n'est pas encore gagnée. Ce droit, qui est reconnu en principe par nos lois, est constamment battu en brèche par des employeurs retardataires qui profitent des lacunes de notre législation et de l'incurie ou de la mauvaise foi de certains administrateurs irresponsables pour priver les travailleurs des avantages de l'organisation syndicale.

Les congédiements abusifs et la création "d'unités de compagnie" restent les deux grands moyens utilisés pour prévenir la formation de syndicats libres. Si on ajoute à ces deux éléments le fait que notre Commission de Relations Ouvrières n'a pas encore trouvé son équilibre et est paralysée par une procédure trop lourde et des rouages mal ajustés, il y a tout ce qu'il faut pour imprimer un caractère aléatoire au droit d'association des salariés.

### Une enquête sur l'administration de l'Union nationale

La Confédération des Syndicats Nationaux croit que l'enquête ordonnée par le gouvernement sur l'administration de l'Union Nationale devrait s'étendre à certains conflits ouvriers comme ceux d'Asbestos et de Louiseville. Nous sommes particulièrement intéressés à ce que soit connu du public le comportement des policiers provinciaux dans ces conflits. Dans la grève d'Asbestos, un jugement de la Cour Supérieure, rendu par l'hon. juge Garneau, confirmait nos prétentions sur l'utilisation de la violence par la police provinciale contre les mineurs d'amiante. Si nous n'avons pu faire condamner un policier en particulier, c'est parce que la preuve d'identification ne semblait pas satisfaisante. Il est certain que, par la voie d'une enquête, il sera possible de dépister les coupables et d'exhiber au grand jour le rôle néfaste joué par certains policiers provinciaux dans les conflits ouvriers.

### A travail égal salaire égal

Le présent gouvernement devrait s'empreser de présenter une législation reconnaissant la parité de salaire entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale. Le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux ont adopté des législations dans ce sens. D'ailleurs, le Bureau International du Travail a non seulement reconnu ce principe, mais il en a fait l'objet de nombreuses recommandations. Il est plus que temps que la province de Québec cesse de tirer de l'arrière dans ce domaine, et nous demandons au gouvernement de prendre action sur cette question.

### Pour les fonctionnaires

Le droit d'association est un droit fondamental pour les salariés. Sans ce droit, et son libre exercice, la démocratie n'a à peu près plus de sens pour les travailleurs. Ce droit a été chèrement conquis par la classe ouvrière et elle n'est pas prête à accepter qu'on le conteste ou qu'on le restreigne indûment.

Le droit d'association comporte et implique les droits suivants : a) droit à la reconnaissance syndicale; b) droit à la négociation et à la convention collective; c) droit à la grève; d) droit d'affiliation à une centrale syndicale.

Le droit d'association a été reconnu non seulement par les Nations-Unies, mais par plusieurs pays qui l'ont consacré dans leur constitution même.

Depuis Léon XIII, l'Eglise catholique en a fait un précepte de sa doctrine sociale.

Nous admettons que, parmi les droits qui découlent du droit d'association, certaines restrictions justifiées peuvent être apportées pour des raisons de bien commun. Ainsi, le droit de grève pour les policiers peut être réglementé. Mais, quant au droit d'association lui-même, on ne peut y porter atteinte sans menacer du même élan un des fondements de notre société démocratique.

C'est pourquoi la C.S.N. appuie l'organisation syndicale des fonctionnaires. Nous ne voyons pas comment un Etat, qui impose par une loi la reconnaissance syndicale à l'ensemble des employeurs, puisse se soustraire à la même obligation lorsqu'il s'agit de ses propres employés. Parce qu'il est le gardien du bien commun, l'Etat ne peut prétendre éviter les prescriptions de la justice commutative et les obligations qui sont imposées, par la loi ou la justice elle-même, aux citoyens et aux institutions privées. Ainsi, le gouvernement qui achète des camions contracte de la même manière que l'individu qui pose le même geste. Sous prétexte qu'il représente le bien général, il ne peut unilatéralement changer les conditions ou refuser de se soumettre à celles qu'il a acceptées.

Longtemps, dans cette province, certaines institutions de charité se sont crues justifiées d'imposer des salaires inférieurs et des conditions de travail pénibles à leurs salariés en considération des objectifs nobles et élevés qu'elles poursuivaient. Ainsi, elles forçaient leurs salariés à faire la charité en dévalorisant leur travail. D'autre part, sous forme de taxe ou d'appel public, on demandait à ces mêmes salariés de participer, et cette fois à titre de citoyens, au maintien de ces mêmes institutions. Autrement dit, une contribution spéciale leur était demandée parce qu'ils travaillaient pour le compte d'une entreprise charitable. Heureusement, cette mentalité disparaît graduellement grâce à l'action persévérante de nos syndicats, mais elle subsiste encore dans beaucoup trop d'endroits.

Nous croyons que le même problème, d'une certaine façon, se pose au Gouvernement. On n'a pas le droit de faire participer plus largement aux dépenses de l'Etat, sous forme de salaires inférieurs, un fonctionnaire pour la simple raison qu'il sert la communauté. En ce faisant, on commet une injustice et on déprécie la fonction publique. Nous avons entendu de nos propres oreilles un Premier Ministre faire le raisonnement suivant : "Nous sommes justifiés de payer des salaires inférieurs parce que nous devons embaucher plus de gens que nous en avons besoin. Nous gardons sur notre liste de paye des handicapés de toutes espèces." Autrement dit, le gouvernement, sans justification ni autorisation, prélève sur le salaire de Monsieur X, bon fonctionnaire, qui devrait recevoir, suivant les règles ordinaires de comparaison, disons \$8,000 par année, \$2,000 afin de les distribuer au personnel supplémentaire et aux éclopés physiques et psychologiques. En somme, ce sont les fonctionnaires eux-mêmes qui



# QUE M. HEES NOUS DONNE L'EXEMPLE

Le Gouvernement fédéral convoquait récemment une session d'étude sur l'expansion industrielle au Canada. Malheureusement, le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur George Hees, a cru opportun de ne convoquer à cette réunion que les employeurs.

Selon les comptes rendus des journaux, quelques-uns des participants, apparemment plus avertis que le Gouvernement sur les exigences d'une saine planification économique, devaient déplorer l'absence des syndicats. Cette absence a toutefois permis à certains porte-parole patronaux de faire, sans grand risque, le procès de l'action syndicale.

Relevons tout d'abord un souhait exprimé par le porte-parole du Gouvernement, l'honorable Georges Hees. Celui-ci aurait déclaré que: Si les ouvriers et les patrons du Canada consentent à suivre le bel exemple de l'Europe occidentale et se donnent la main pour travailler en équipe, le Canada pourra augmenter considérablement ses ventes à l'étranger.

La direction de la CSN répétait

dernièrement son accord de principes quant à la nécessité d'une collaboration patronale-ouvrière en ce qui concerne le commerce extérieur aussi bien que les autres aspects du développement économique au Canada. Cependant, monsieur Hees nous permettra de lui faire remarquer que dans les pays d'Europe occidentale qu'il a cités en exemple, on trouve généralement un Conseil national d'orientation économique et l'on constate aussi que l'Etat se montre habituellement disposé à traiter sur un pied d'égalité, les représentants du capital et ceux du travail. Nous sommes d'opinion que le Gouvernement canadien n'a pas encore adopté une telle attitude. La récente conférence sur l'expansion industrielle en est un exemple parmi bien d'autres.

Nous croyons qu'il est urgent d'établir en notre pays un Conseil d'Orientation économique qui puisse être la base efficace de "l'esprit d'équipe" souhaité par le Ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce.

## En dépit de l'attitude retardataire du gouvernement

## NOUS CONTINUERONS DE COOPERER ... ET D'ESPERER!

Participant à une conférence de presse au cours de laquelle le secrétaire général de la CSN a fait valoir ses raisons pour ne pas démissionner du Conseil de la Productivité, le président général de notre confédération, M. Jean Marchand, déclarait: "Le Comité exécutif et le Bureau confédéral de la CSN ont encouragé notre secrétaire général à continuer sa participation au Conseil National de la Productivité. Ce Conseil a évolué, en pratique, au-delà de la lettre des objectifs qui lui étaient formellement assignés par la Loi. Jusqu'à ce jour, les initiatives du Conseil de la Productivité nous semblent vala-

bles. Comme tout le monde, nous constatons les limitations de cette formule et nous mettrons tout en oeuvre pour en corriger les lacunes. D'une façon générale, les employeurs sont d'accord avec nous sur la nécessité d'étendre le mandat du Conseil de la Productivité. Il n'y a que le Gouvernement qui se laisse tirer l'oreille tant qu'il y aura un espoir sérieux de l'amener à modifier son attitude retardataire et incompréhensible, nous continuerons de conférer avec les autres agents économiques en vue de replacer l'économie canadienne sur la voie du progrès."

# M. Marcel Pepin demeure au conseil de la productivité

"Par suite de la démission du président du Congrès du Travail du Canada, M. Claude Jodoin, comme membre du Conseil National de la Productivité, un grand nombre de journalistes ont communiqué avec moi pour savoir quelle serait mon attitude", déclarait récemment le sec. gén. de la C.S.N., M. Marcel Pepin. "Si j'ai retardé de quelques jours la publication de ma décision, c'est que je voulais d'abord en informer le comité exécutif de la CSN ainsi que le Bureau Confédéral. Bien que les membres du Conseil de Productivité ne soient pas véritablement désignés par les organismes représentatifs, mais nommés d'autorité par le Gouvernement, il est bien évident que je me considère moi-même comme le représentant de notre Centrale syndicale au sein de cet organisme. Le Comité exécutif et le Bureau confédéral ont été d'ac-

cord pour constater que la seule raison que je pourrais avoir de démissionner du Conseil de la Productivité, ce serait d'imiter le geste posé par M. Jodoin. En effet, depuis la fondation de ce Conseil, nous sommes parfaitement conscients du fait qu'il ne s'agit en aucune façon d'un organisme visant directement à réaliser la planification de l'économie canadienne. Nous le savions lorsque nous avons accepté d'y participer. Dernièrement encore, notre Comité exécutif réclamait la création immédiate d'un Conseil d'Orientation économique. Toutefois, il ne nous apparaît pas évident que la meilleure façon de promouvoir l'institution d'un tel organisme soit de quitter les rangs du Conseil de Productivité."

En réponse aux questions de notre reporter sur les initiatives prises à date par le Conseil de

la Productivité, M. Pepin déclara: "On peut mentionner tout d'abord l'organisation de quelques missions d'études et d'enquêtes en Europe. Il s'agit là, à mon sens, d'initiatives fort heureuses qui ont permis à des représentants patronaux et ouvriers de prendre contact ensemble avec les dirigeants de l'économie européenne. Tout récemment, le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce ne nous donnait-il pas lui-même en exemple la situation qui existe dans ces pays. Le Conseil a également organisé des tournées de conférences au Canada de plusieurs spécialistes tant de langue française que de langue anglaise sur des sujets concernant la productivité et les problèmes connexes. Enfin, le Conseil permet tout de même des rencontres entre les porte-parole autorisés de la classe ouvrière et ceux du patronat", de conclure M. Pepin.

# Un droit... à retardement?

Il faut se réjouir de la décision prise récemment par le Gouvernement de la province et qui porte à quatre le nombre des bancs de la Commission des Relations Ouvrières. Cependant, cette mesure nous semble nettement insuffisante pour corriger la situation intolérable et les dénis de justice dont les travailleurs sont actuellement victimes. Le public comprendra facilement l'urgence et la gravité du problème si nous rappelons qu'à elle seule, la CSN compte présentement plusieurs dizaines de mandes en certification devant la Commission des Relations Ouvrières, sans parler d'une quantité considérable de demandes d'enquêtes pour congédiements injustes imposés aux travailleurs par suite de leur activité syndicale. Bon nombre de ces demandes remontent à six, douze et même quinze mois en arrière.

Pour ne parler que du problème de la certification, il est facile de comprendre qu'un syndicat nouvellement organisé adresse sa demande à la CRO lorsqu'il croit avoir obtenu l'adhésion de la majorité des travailleurs compris dans l'unité de négociation. Ce droit strict qu'ont les travailleurs d'adhérer au syndicat de leur choix, ce droit formellement garanti par nos lois, comment veut-on que les travailleurs exercent avec efficacité si les lacunes d'une législation gravement retardataire donnent à l'employeur réfractaire toutes les chances possibles de brimer la volonté de ses employés? Dans ces circonstances, nous ne croyons pas qu'il soit exagéré de parler de dénis de justice et nous réclamons avec insistance l'adoption de mesures législatives propres à corriger cette anomalie.

## La CSN s'en prend à l'AMC

(Suite de la page 7)

des compagnies de quelque 70%. Il faut ajouter ici cependant que 1960 était une année particulièrement désavantageuse pour les compagnies, que l'item salaires comprend lui-même des traitements de dirigeants d'entreprises et qu'au cours de la même période l'item "loyers, intérêts et autres revenus de placements" a augmenté de 260%. Ceci s'explique par le fait qu'il y a eu déplacement des profits vers les revenus de placements tout simplement parce que les compagnies recourent davantage au financement par obligations, plutôt qu'au financement par actions.

C'est une erreur grossière d'oublier ou de taire ce fait lorsqu'on compare les revenus du capital et ceux du travail. En commentant la réplique du comité exécutif de la CSN au président de l'Association des Manufacturiers canadiens, le président général, Jean Marchand, explique qu'il tenait à réaffirmer, comme il l'avait fait dans sa récente déclaration de la Fête du Travail, la disponibilité de la CSN à collaborer avec l'Etat et avec les représentants du capital privé, "en vue d'opérer dans les mécanismes de notre économie, les rajustements qui s'imposent, en regard de la situation internationale et des rapides progrès technologiques de notre temps.

Pour concrétiser notre requête, rappelons un passage du mémoire que notre Centrale syndicale présentait, en février dernier, au Gouvernement de la province. Ce mémoire demandait que la Loi des Relations Ouvrières soit modifiée pour que tout syndicat de bonne foi puisse demander la tenue d'un vote de représentation dans les quinze jours de la présentation d'une requête à cet effet. La CSN demande, en outre, que les certificats attestant le caractère représentatif d'une organisation syndicale soient immédiatement décernés à l'organisation qui représente plus de 50% des travailleurs d'une unité de négociation et que la CRO soit tenue d'organiser un vote de représentation lorsque la requête syndicale démontre une adhésion de 40 à 50% des travailleurs.

## CONGRES de la COOPERATION à MONTREAL

Les 22, 23 et 24 octobre prochain, se tiendra à l'Hôtel Mont-Royal, à Montréal, le Congrès de la Coopération du Québec. Près de deux millions de personnes font actuellement partie des coopératives, dont l'activité s'étend à tous les secteurs de la vie économique. Ces coopérateurs seront représentés par environ 700 délégués venus de toutes les parties de la province.

Chaque année, le Mouvement Coopératif de la province de Québec tient un Congrès dans le but de faire le point de ses réalisations et d'étudier les moyens à prendre pour poursuivre le travail de libération économique entrepris par le Mouvement Coopératif.

Cette année, les délégués assisteront à des conférences ou exposés axés sur "L'Homme dans le Mouvement Coopératif", thème général du Congrès. Des spécialistes et des militants de la coopération traiteront entre autres des sujets suivants:

- Valeur de la formule coopérative
- Pourquoi les individus entrent-ils dans les Coopératives?
- Possibilités de la formule Coopérative
- Efficacité de l'Action Coopérative
- Exigences humaines de la Coopération
- L'Éducation et l'administration.

Les délégués participeront également à des forums et discuteront de la nécessité d'un programme d'action conjointe, ainsi que de la valeur des moyens d'éducation.

Les organisateurs de ce congrès ont la conviction que cette manifestation contribuera à faire faire un nouveau bond à leur mouvement qui s'est déjà affirmé dans des domaines aussi divers que l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le taxi, l'édition, la banque, l'assurance, l'habitation, les magasins COOP, etc...



### ASSURANCE-GROUPE

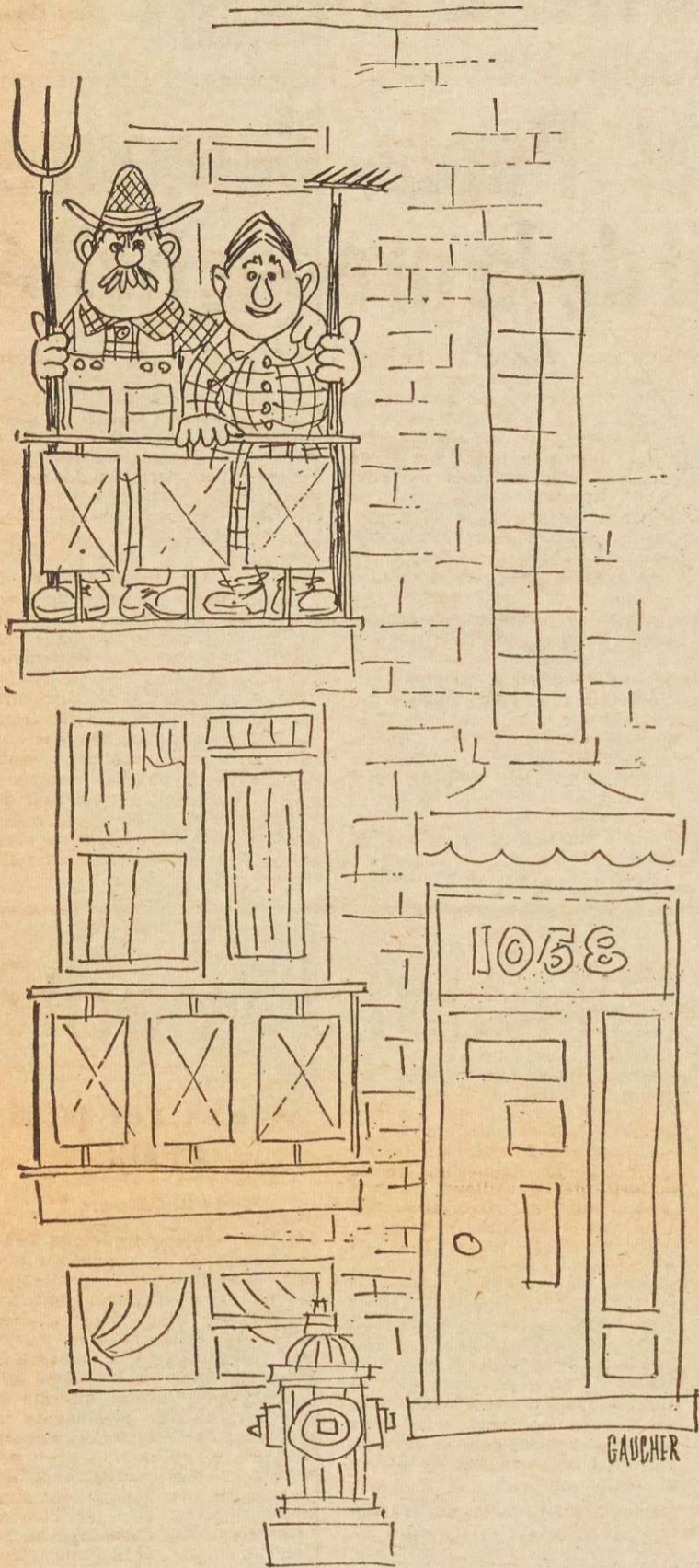
MALADIE ACCIDENT  
VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

Cette collaboration, toutefois, ne saurait être acceptée des travailleurs si elle représente, en fait, un marché de dupe. Les travailleurs n'accepteront jamais d'être les seuls à payer le prix de la concurrence, pas plus qu'ils n'accepteront d'abandonner aux classes déjà bien nanties, tous les avantages de l'augmentation de la productivité", de conclure le président Marchand.

Où en sommes-nous ?



"Tout changement dans les structures d'une société crée des situations nouvelles auxquelles les membres de cette société doivent s'adapter. Ce qui signifie qu'ils doivent alors accepter non seulement un chambardement dans leur mode de vie mais également une conception nouvelle de leur rôle au sein de cette société transformée, donc apprécier différemment certaines valeurs considérées jusque là comme fondamentales et intangibles.

"La province de Québec a subi, et subit encore, des transformations économiques profondes qui ont transformé notre mode de vie. En effet, après s'être industrialisée à un rythme foudroyant, la province doit faire face à une autre évolution: l'automatisation. Cette nouvelle transformation économique nous pose un défi, qui sera d'autant plus difficile à relever que nous ne sommes pas (et de loin) encore adaptés au phénomène de l'industrialisation. En effet si physiquement nous sommes un peuple industrialisé, mentalement nous sommes encore un peuple agriculteur, car dans l'appréciation de certaines valeurs comme: la vie familiale, le rôle de la femme, les loisirs, la vie communautaire nous avons gardé des critères qui n'ont de sens que dans une économie agricole." (Extrait du rapport de Mlle Jeanne Duval, vice-présidente de la C.S.N., au 40e Congrès général de notre Confédération).

# La C.S.N. à la T.V. ?

Dans son rapport au congrès général, le directeur des Relations Extérieures de la CSN écrit :

"Déjà, bon nombre d'officiers et de militants, à l'intérieur de notre mouvement ont exprimé le désir que la CSN commandite une série d'émissions télédiffusées où elle se ferait le porte-parole des travailleurs sur toutes les grandes questions qui se posent présentement à notre société canadienne, et plus particulièrement à la province de Québec. Il suffit de revoir rapidement les divers mémoires présentés par la CSN tant au gouvernement de Québec qu'au gouvernement fédéral, de passer en revue les procès-verbaux de nos plus récents congrès, pour constater qu'il y a là des prises de position fort sérieuses qui, envisagées dans leur ensemble, constituent une véritable philosophie politique.

"Voici, à titre d'exemple, quelques-uns des sujets qui pourraient faire l'objet d'une ou plusieurs chroniques télévisées où des porte-parole officiels du mouvement tenteraient de gagner l'opinion publique aux solutions que nous préconisons et qui, il faut bien l'admettre, sont souvent fort en avance sur l'opinion dominante.

- Le chômage et le plein emploi;
- la planification économique régionale, provinciale et nationale;
- la démocratisation de l'enseignement;
- la création d'un ministère de l'éducation;
- l'établissement d'un programme universel d'assurance-santé;
- la revision de notre système d'assurance-chômage;
- la démocratisation et la décentralisation de l'assistance sociale (provinciale);
- la nationalisation des sources énergétiques;
- le commerce extérieur du Canada et sa situation par rapport aux différents blocs de nations;
- l'arbitrage des prix;
- l'intégration des travailleurs dans l'entreprise;"
- etc... etc...

Le directeur des Relations Extérieures, Monsieur Jean-Paul Lefebvre, suggère ensuite au congrès que la CSN commandite une série de 26 émissions orientées dans le sens indiqué plus haut.

Dans notre prochaine livraison, nous serons en mesure d'informer nos lecteurs sur le sort qui aura été fait à ce projet.

## NOTRE PROCHAIN NUMERO

Nos lecteurs ne voudront certes pas manquer de lire la prochaine livraison du journal "Le Travail". Cette livraison, qui devrait vous parvenir le 24 ou le 25 octobre prochain vous donnera un compte rendu complet des délibérations qui ont lieu présentement à Montréal où se tient le quarantième congrès général de la Confédération des Syndicats Nationaux.

Pour être bien renseignés sur les positions prises par vos délégués au congrès de la CSN, ne manquez pas de lire la prochaine livraison de votre journal, le journal "Le Travail".

Qui est-ce ?

Serait-ce le ministre fédéral des Finances qui prépare son budget ?



CIGARETTES

**EXPORT**

BOUT UNI ou FILTRE

Qui est-ce ?

Serait-ce le président de la Shawinigan Water & Power qui se prépare à céder son fauteuil à l'administrateur-délégué de l'Hydro-Québec ?

# Sur la ligne de feu

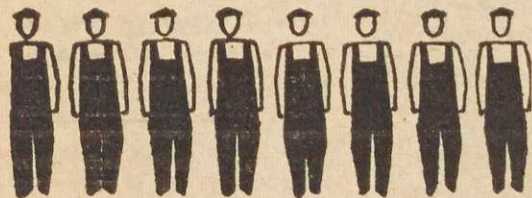
Depuis le dernier congrès général de la CSN, plusieurs de nos syndicats ont dû avoir recours à la grève pour appuyer leurs justes revendications. La liste que nous reproduisons ci-après représente un actif au bilan de la classe ouvrière. Plusieurs de ces conflits se sont terminés par une victoire éclatante des travailleurs. Dans certains cas, les employeurs ont pu venir à bout de la patience syndicale mais seul l'avenir dira s'ils pourront indéfiniment brimer le droit d'association et mépriser l'aspiration de leurs employés à un standard de vie décent.

- |                                              |                                            |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 1. Collins Veneer & Sons de Montmagny;       | 14. Thor Mills, Granby;                    |
| 2. Pulpe et Papier de Pont-Rouge;            | 15. Collins & Aikman, Farnham;             |
| 3. Guilbault Transport;                      | 16. Saguenay Furniture, Chicoutimi;        |
| 4. Steinberg's Arvida;                       | 17. Construction, Granby;                  |
| 5. Travailleurs en forêt de Godbout;         | 18. Pâtisserie Vaillancourt, Québec;       |
| 6. Opemiska Copper Mines, Chapais;           | 19. Caverhill Learmont, Montréal;          |
| 7. Way's Mills (Textile), Coaticook;         | 20. Construction, Montréal;                |
| 8. Construction de Sherbrooke;               | 21. Plombiers, Québec;                     |
| 9. Pigott Construction, Tracy (Sorel);       | 22. Maple Leaf Potato Chips, Montréal;     |
| 10. Grenier Furniture, Beauport;             | 23. Shawinigan Engineering, Tracy (Sorel); |
| 11. Pentagon Construction, Sept-Iles;        | 24. Garages de Joliette;                   |
| 12. Chromium Mining & Smelting, Beauharnois; | 25. Shawinigan Chemicals, Shawinigan;      |
| 13. Daoust-Lalonde Inc., Montréal;           | 26. Quebec Iron & Titanium de Sorel.       |

**SOREL!**

**SHAWINIGAN!...**

**GREVES majeures, GREVES vitales pour TOUT le mouvement ouvrier!**



JAMAIS les employeurs n'ont tenté un ASSAUT comme Quebec Iron & Titanium et Shawinigan Chemical Ltd. sur

- les droits acquis des ouvriers
- le droit de regard des syndicats sur des conditions de travail aussi importantes que les TACHES, le droit au TRAVAIL, ou L'ANCIENNETÉ, etc...

**C'EST UNE CONSPIRATION PATRONALE QU'IL FAUT VAINCRE A TOUT PRIX! LA CSN VAINCRA! TOUT LE MONDE A LA ROUE!!!**

# LE MOIS SUR QUATRE COLONNES

## Les syndiqués du monde disent m... à Franco

A la suite de la réunion du Comité d'action commune de la Confédération Internationale des Syndicats Libres et la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, qui a eu lieu à Bruxelles les 14 et 15 septembre, les secrétaires généraux des deux Internationales, Omer Becu de la C.I.S.L. et Auguste Vanistendael de la C.I.S.C., ont exprimé la solidarité continue de leurs deux organisations avec les travailleurs espagnols qui souffrent sous le régime de Franco, leur empressement à prendre toutes les mesures possibles pour assurer que le régime actuel ne reçoive pas d'appui ou d'encouragement international et pour s'opposer de toutes les façons

à l'adhésion ou à l'association du Gouvernement franquiste de l'Espagne avec la Communauté Economique Européenne.

Le Comité mixte d'action a discuté de la situation faite aux travailleurs en Espagne à la lumière des grèves d'avril-mai et d'août et leurs conséquences. Sur la base de rapports reçus par l'intermédiaire des syndicats espagnols libres clandestins appartenant aux deux Internationales, le Comité a noté que les autorités continuent à appliquer des mesures répressives, y compris arrestations, tortures et déportations, et que les employeurs continuent à licencier des grévistes, très souvent sous la pression de la police.

## Les coopérateurs sont à l'honneur... et au travail

La Société des Artisans, l'une de nos principales mutuelles d'assurance, que nos lecteurs connaissent bien puisque ses employés sont membres de l'un de nos syndicats affiliés, tenait récemment son congrès général. Plusieurs visiteurs de marque entouraient, pour la circonstance, le président général de la Société, Me René Paré, et notamment, son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger ainsi que le Premier Ministre, l'Hon. Jean Lesage.

Au cours de son allocution de circonstance, ce dernier devait déclarer: "L'entreprise coopérative m'a toujours paru être la traduction dans la vie économique, de l'idéal démocratique, que, depuis des générations, l'humanité s'efforce d'instaurer dans la vie politique".

Une telle déclaration n'était certes pas de nature à déplaire aux coopérateurs. Le Premier Ministre devait en outre promettre pour la prochaine session d'opérer la refonte complète des lois coopératives, refonte depuis longtemps réclamée par les membres et les dirigeants du mouvement coopératif. Quelle que soit l'issue des élections qui auront lieu le 14 novembre, il semble bien que les coopérateurs sont décidés à revendiquer avec force, de la part de ceux qui se seront mérités la confiance du

peuple, une prompt mise à exécution d'un "code de coopération". On peut facilement imaginer que ce sujet fera l'objet d'une prise de position toute particulière lors du prochain congrès général des coopératives qui doit se tenir à Montréal, les 22, 23 et 24 octobre prochains.

Pour l'information de nos lecteurs, rappelons brièvement les principaux objectifs de la refonte législative réclamée, telle qu'elle fut récemment exposée par le président du Conseil de la Coopération du Québec, Monsieur Paul-Emile Charron.

Les coopérateurs désirent ardemment:

- 1.—que les coopératives aient désormais le pouvoir d'émettre des obligations;
- 2.—que les entreprises coopératives aient également le pouvoir d'émettre des parts privilégiées;
- 3.—d'enlever la limite statutaire du pouvoir d'emprunt.

Pour leur part, les Caisses populaires désireraient voir s'élargir l'éventail des placements autorisés et notamment, obtenir la permission d'acheter des actions des banques, des sociétés de fiducie, des sociétés d'assurance et d'autres corporations.

"Le Travail" souhaite de tout coeur de fructueuses assises aux coopérateurs qui se réuniront très bientôt à Montréal.

## Pompiers et fonctionnaires de Montréal allument le feu...

Monsieur André Plante, publiciste de la Coopérative de Consommation Concordia nous informe que cette nouvelle entreprise coopérative progresse très rapidement et que les syndiqués à l'emploi de la cité de Montréal sont fort optimistes sur l'avenir de leur magasin CO-OP. Ils ont, et c'est heureux, le feu et l'ardeur des néophytes.

Depuis longtemps, des employés municipaux de tous les services pensaient à poursuivre sur le plan de la consommation, les succès coopératifs réalisés

depuis 1945 dans les secteurs "Caisse d'Economie", "Coopérative de Santé", "Coopérative d'Habitat", etc. C'est vers le milieu de l'année 1961, que des réunions préliminaires furent convoquées pour étudier la possibilité de fonder une Coopérative de Consommation, qui grouperait éventuellement tous les employés municipaux de Montréal.

Les six syndicats ont favorisé le mouvement, mais sans s'y intégrer officiellement. Les unions ouvrières voient depuis longtemps dans le coopératisme, le complément idéal des objectifs qu'elles poursuivent. En mai 1962, au cours d'une assemblée générale convoquée à l'intention de tous les employés municipaux, la Coopérative de Consommation Concordia se fondait et demandait sa reconnaissance en vertu de la Loi des Syndicats Coopératifs de la Province de Québec. Quelques semaines plus tard, la Coopérative ouvrait son magasin coopératif, qu'elle tente constamment d'améliorer depuis. L'adresse: 2464, rue Bélanger.

Chacun des syndicats existant chez les employés municipaux compte trois représentants sur le Conseil d'Administration de la CCC. Le gérant est M. Jean-Jacques Parent, ex-employé au Service des Eaux et Assainissements, tandis que le président du Conseil est monsieur Lionel Lamoureux, du Bien-être Social.

## VICTOIRE SYNDICALE à la Cie Ralston Purina

Monsieur Jean-Robert Ouellet, conseiller technique à la CSN, nous annonce que la Cie Ralston Purina a finalement consenti à signer une entente avec le Syndicat National des Employés de Meunerie de Montréal (CSN) en vertu de laquelle elle reconnaît le droit de ses employés de langue française à une convention rédigée dans leur langue. L'entente est survenue à la suite de l'intervention du conciliateur du Ministère du Travail, Monsieur Jacques Guilbault. Il est enfin établi que la convention collective présentement en négociation, sera officielle tant dans son texte français que dans le texte anglais.

Le document prévoit également que la présentation, la discus-

sion et la réponse des griefs pourront être faites dans les deux langues.



## LES JEUNES CHAMBRES S'OPPOSENT A UNE VIEILLE DISCRIMINATION!

Le Conseil d'administration de la Fédération des Jeunes Chambres de la province de Québec apprend que des sociétés dans notre province refusent de signer des contrats de travail, rédigés en français.

Considérant que cette attitude est un outrage à toute la population de culture française de la province de Québec, le Conseil d'administration de la Fédération des Jeunes Chambres de la province de Québec désire exprimer sa désapprobation, pour le mépris que ces gens manifestent envers les Canadiens d'expression française.

Le Conseil d'administration de

la Fédération des Jeunes Chambres de la province de Québec désire, en outre, apporter son appui à tous ceux qui demandent des textes rédigés en français, langue officielle dans la province de Québec.

Enfin, le Conseil d'administration de la Fédération des Jeunes Chambres de la province de Québec invite toutes les personnes qui auraient à souffrir d'une discrimination identique, à lui faire connaître de telles irrégularités, de sorte que si des mesures s'imposent dans l'avenir pour corriger un tel état de chose, il pourra y apporter son appui.

## UN CENTRE RECREATIF OU L'ON S'ENNUIE?

Du 30 septembre au 7 octobre dernier, les jeunes travailleurs de notre province ont été un peu plus bruyants qu'à l'ordinaire. Cela se comprend puisqu'ils célébraient leur semaine nationale. La JOC qui organise et inspire cette semaine annuelle des jeunes travailleurs avait, cette année, choisi pour thème: Les Loisirs.

En dehors de tout esprit de paternalisme, mais nous plaçant plutôt sous le signe de la fraternité, il nous a paru normal que "Le Travail" se fasse aujourd'hui l'écho du journal Jeunesse Ouvrière. Nous reproduisons ci-après un article publié dans la dernière livraison de cette publication où les jeunes critiquent assez sévèrement l'organisation des centres de loisirs paroissiaux. Nous serions heureux de savoir si nos lecteurs partagent les critiques formulées dans cet article signé Jacques Archibald.

Depuis plusieurs mois, bien des personnes ont étudié et émis des opinions des centres de loisirs et des centres paroissiaux. Cependant, tout n'a pas été dit ou du moins publié dans les journaux à grandes manchettes. C'est pourquoi "Jeunesse Ouvrière" a consacré quelques colonnes aux faits et aux opinions recueillies chez les jeunes travailleurs et travailleuses.

Ce qui nous frappe le plus, c'est le peu d'activités qui existe dans certains centres et dans bien des cas l'atmosphère de salon mortuaire qui y règne. Il existe présentement beaucoup de bobos; exemple, dans une paroisse, un mercredi soir, il n'avait pas cinq jeunes travailleurs dans un beau et grand centre. Paul disait: faut pas s'en faire, ici le centre, mon vieux, c'est seulement pour des "party". Les jeux c'est seulement pour les étudiants et les gens mariés. Nous autres les jeunes, quand on y va, on se fait enligner avec des gros yeux, ils disent qu'on brise tout, on aime autant pas se montrer la face là.

Dans une autre ville: un grave problème. Là c'est l'argent qui est à l'honneur, \$1.00 pour jouer

à ça, 0.50 pour participer à telle ou telle activité.

Dans un autre endroit: le problème c'est qu'il n'y a pas de gars en bas de 25 ans qui font partie de la direction du centre.

Un gars disait: "Icette mon homme, pour faire partie de la direction, il faut que tu sois dans la gamique". "Nous autres, les jeunes, on n'a pas le droit d'en faire partie; ils n'ont pas confiance en nous".

### Les raisons du scandale

1o Nos centres de loisirs ne sont pas adaptés aux jeunes travailleurs;

2o Les activités qui existent ne répondent pas aux goûts des jeunes;

3o Dans plusieurs centres les moniteurs ne sont pas compétents et dans bien des endroits il n'y en a pas du tout;

4o Certains centres de loisirs sont trop commercialisés, ils ne pensent qu'à faire de l'argent;

5o Pas assez de jeunes ont des responsabilités dans l'organisation;

6o Nos directions ne se penchent pas assez sur les problèmes des jeunes travailleurs.

### Les centres de loisirs éloignent les jeunes

Les jeunes ne les fréquentent pas, ils cherchent plutôt à s'évader de leur milieu. Ils dépensent des sommes énormes en dehors de leur paroisse dans des salles de danse et dans les clubs. Et c'est à cause de cela que tant de jeunes se débâtissent, parce qu'une fois, ils ont été refusés, ou une autre fois, ils y sont allés mais malheureusement ils n'ont pas trouvé d'activités répondant à leurs goûts, ou encore, personne pour s'occuper d'eux.

### Passons à l'action

Tous ensemble il est grand temps que nous passions à l'action. Premièrement, il va falloir que l'on arrête de critiquer, nous avons un rôle important à jouer dans ces centres et c'est avec un esprit de collaboration que nous allons faire comprendre aux adultes que nous autres c'est aussi notre affaire et que nous voulons coopérer. Il faut leur

## MESSAGE du président du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal

à l'occasion de la tenue à Montréal du Congrès de la CSN

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal est heureux d'accueillir dans la métropole canadienne le Congrès 1962 de la CSN et c'est une tâche agréable pour moi, en qualité de président du Conseil Central de Montréal, de souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les officiers et délégués qui participeront aux importantes délibérations qui se dérouleront pendant une semaine non seule-



ment dans l'intérêt des travailleurs syndiqués, mais dans l'intérêt de la société en général.

Chaque Congrès contribue à fixer ou à préciser la politique et l'orientation de la CSN sur les problèmes de l'heure, et les différentes tendances qui s'expriment font ressortir devant l'opinion publique les préoccupations des travailleurs syndiqués et les solutions que l'on propose dans l'intérêt général. Je ne puis que souhaiter que les délibérations soient objectives et enrichissantes et que le bref séjour des délégués de l'extérieur dans la métropole soit un séjour agréable.

Gérard Picard,  
Président Conseil Central  
des Syndicats Nationaux  
de Montréal (CSN)

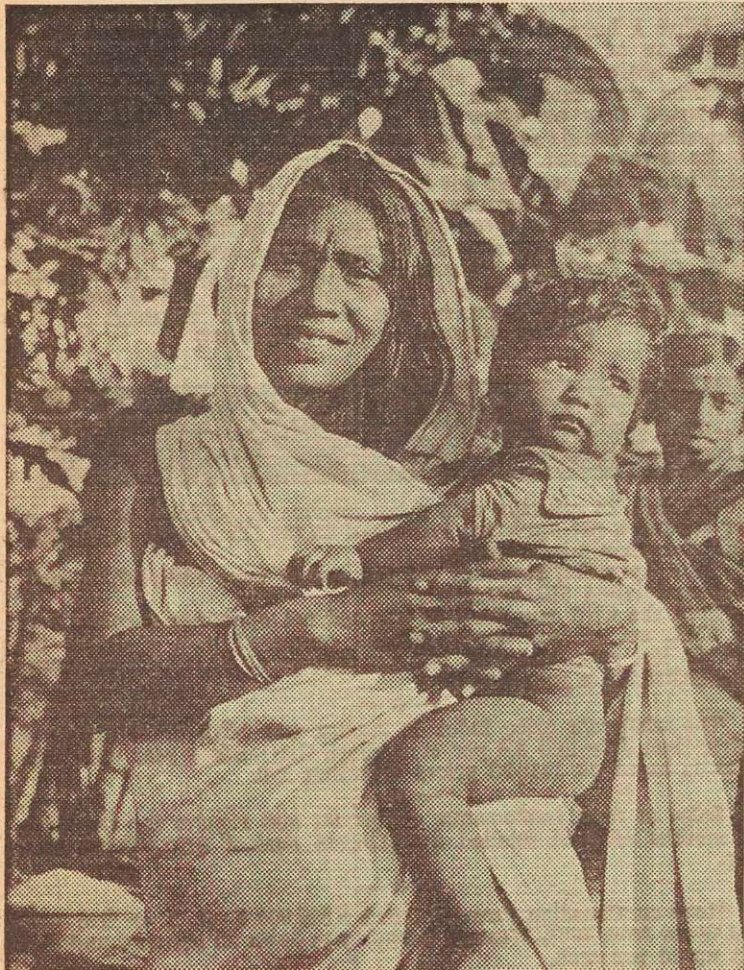
montrer que ceux-là qui ont le plus besoin des centres de loisirs en 1962, ce sont les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses.

Qu'on s'organise.

## Qui est-ce?

C'est tout simplement l'un des quelque 700 délégués au congrès général de la CSN au moment où il prépare la documentation qui lui est nécessaire pour prendre part à ces importantes assises. Tous ceux qui ont déjà participé au congrès de la CSN savent que ce n'est pas un pique-nique. On y travaille ferme six à sept heures par jour, quand ce n'est pas davantage.

# Nous sommes des citoyens du monde



(Photo Nations-Unies)

Niant l'évidence, certains ennemis du syndicalisme et de la promotion ouvrière s'entêtent à répéter que le mouvement syndical limite ses préoccupations aux augmentations de salaires et aux avantages immédiats que les membres espèrent tirer de la négociation collective. Le congrès de la CSN qui se déroule présentement à Montréal fournira, encore une fois, un démenti formel à ces meilleurs préjugés. Ainsi, le rapport du Bureau Confédéral de la CSN, soumis aux congressistes dès la première journée des assises syndicales, souligne-t-il les prises de position de notre Confédération sur les questions qui touchent à la vie internationale. Une lecture objective de ces quelques paragraphes constitue une précieuse source d'information pour ceux qui connaissent encore mal l'envergure des préoccupations syndicales. Par ailleurs, les travailleurs trouveront une source de légitime fierté dans ce rappel des positions officielles de leur mouvement.

Comment s'isoler derrière les barrières d'une souveraineté nationale et se désintéresser du sort du monde? La rapidité des communications et des transports, la formation de blocs économiques, la menace d'une guerre nucléaire, les pactes de défense mutuelle, le développement des fusées intercontinentales sont autant d'éléments ou de liens qui rapprochent les nations et les rendent solidaires les uns des autres. La CSN. croit profondément en la fraternité entre les peuples et désire ardemment la paix dans la justice. Aussi, se croit-elle pleinement dans son rôle en prenant position et en insistant pour que des attitudes positives soient adoptées en vue de soulager les misères du monde.

### Banque de vivres

Depuis longtemps, nous croyons qu'une Banque de Vivres s'impose sur le plan international. Il apparaît que celle-ci sera enfin créée. Nous applaudissons aux efforts que le Canada a faits pour mettre de l'avant ce projet. Quand on sait que, dans le monde, des pays ne savent pas comment utiliser leurs énormes réserves de produits alimentaires alors que des êtres humains, dans d'autres parties du globe, meurent de faim, on ne peut qu'insister pour l'établissement d'une oeuvre aussi humanitaire.

Nous nous réjouissons aussi du fait que cette Banque permettra la distribution des vivres sans que les pays qui reçoivent ne voient leur liberté étouffée avec le blé qu'on leur distribue.

On a trop souvent donné pour mieux dominer. L'organisme international qui recevra la mission de distribuer les vivres devra jouir de la liberté nécessaire pour remplir sa mission complètement. Le Canada devra contribuer largement à cette Banque qu'il a lui-même préconisée.

### Armes nucléaires

La CSN. s'oppose fortement à la fabrication et à l'utilisation par nos forces armées d'ogives nucléaires et à leur entreposage au Canada. Au Congrès spécial de 1961, le télégramme suivant a été envoyé au Premier Ministre de notre pays :

Très honorable John Diefenbaker  
Premier Ministre du Canada  
Ottawa

Cinq cent cinquante délégués réunis en congrès spécial à Québec m'ont chargé de vous envoyer présent message (stop). Ils s'opposent avec force à toute entente entre Canada et Etats-Unis visant à entreposer des ogives nucléaires sur territoire canadien (stop). Congrès n'accepte pas davantage que l'Armée canadienne soit dotée d'armes atomiques (stop). La présence d'ogives nucléaires sur sol canadien rend notre pays vulnérable en justifiant un ennemi éventuel des Etats-Unis à transformer Canada en désert radioactif (stop). Les Etats-Unis et l'URSS prétendent posséder chacun une puissance atomique suffisante pour détruire le monde (stop). Qu'est-ce que le Canada peut ajouter à cette abominable situation (stop). Le seul service que nous pouvons rendre à l'humanité est de déployer tous les efforts pour bannir les armes atomiques de toutes catégories (stop). Délégués comptent que vous résisterez aux pressions américaines.

JEAN MARCHAND,  
président général,  
Confédération des Syndicats  
Nationaux.

Le Gouvernement canadien doit prendre une attitude non ambiguë sur cette question. Hélas! ses prises de position sont aussi claires que celles d'un ancien Premier Ministre canadien: "Pas nécessairement oui, mais oui si nécessaire." Un tel langage ne doit pas être accepté et on doit exiger une prise de position non équivoque, s'engageant à ne pas fabriquer, ni à permettre l'utilisation par nos forces armées, et ni à entreposer d'ogives nucléaires au Canada.

Les Grands du Monde sont en conférence depuis des années pour étudier la question du désarmement. Pendant ce temps, les expériences nucléaires continuent. Notre pays doit apporter une contribution positive. Ce que l'on ne semble pas capable de réussir autour des tables de négociations, peut-être que l'opinion populaire pourra le faire en amenant des pays à mettre un terme à cette folle course aux armements.

### Organisation des Nations Unies

La CSN. continue à croire que l'ONU est la seule organisation internationale capable de maintenir un certain équilibre dans le monde. Les pouvoirs et la structuration de cet organisme doivent être repensés afin de lui donner une autorité réelle pour résoudre les conflits. Notre pays oeuvrera utilement au sein de l'ONU en ayant une politique qui lui est propre plutôt que d'être à la remorque d'autres pays. C'est notre impression que le Canada pourrait être plus objectif dans la détermination de sa politique et, de cette manière, s'imposer aux autres nations. En dépit des imperfections de l'ONU, nous devons être conscients qu'utilisée convenablement, elle constitue un rempart pour sauvegarder la paix dans le monde.

### La CSN. et le bureau international du travail

La présence de la CSN. sur le plan international est de plus en plus marquée. C'est ainsi que la CSN., par l'intermédiaire de quelques-uns

de ses officiers, a participé à diverses missions canadiennes, qui ont visité des pays européens pour y apprécier sur place les développements économiques et sociaux. Ces missions ont été organisées par le Conseil National de Productivité et par l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques). On sait que le Canada est membre de cet organisme.

Les rencontres avec les représentants syndicalistes des autres pays nous permettent de vérifier l'opinion si souvent exprimée que les travailleurs doivent être mieux intégrés organiquement à la vie de la nation. Ailleurs, on ne craint pas la participation des travailleurs à tous les échelons, au contraire on la recherche. L'économie est de cette façon mieux agencée et profite davantage à l'ensemble de la collectivité, plutôt qu'à un petit nombre.

Nous avons aussi été représentée aux deux Conférences Internationales du Travail, qui ont eu lieu depuis le dernier Congrès régulier. Plusieurs questions importantes ont été étudiées.

Qu'il nous soit permis d'en signaler une en particulier. La Conférence Internationale du Travail a enfin adopté une convention engageant tous les pays à tendre vers l'application de la semaine de quarante heures. C'est par voie de convention que la Conférence en a adopté le principe. Nous tenons à souligner ce point puisque, chez nous, la semaine de quarante heures n'est pas encore appliquée dans plusieurs secteurs. L'adoption de cette convention devrait être de nature à inviter nos Gouvernements à adopter une législation concordante.

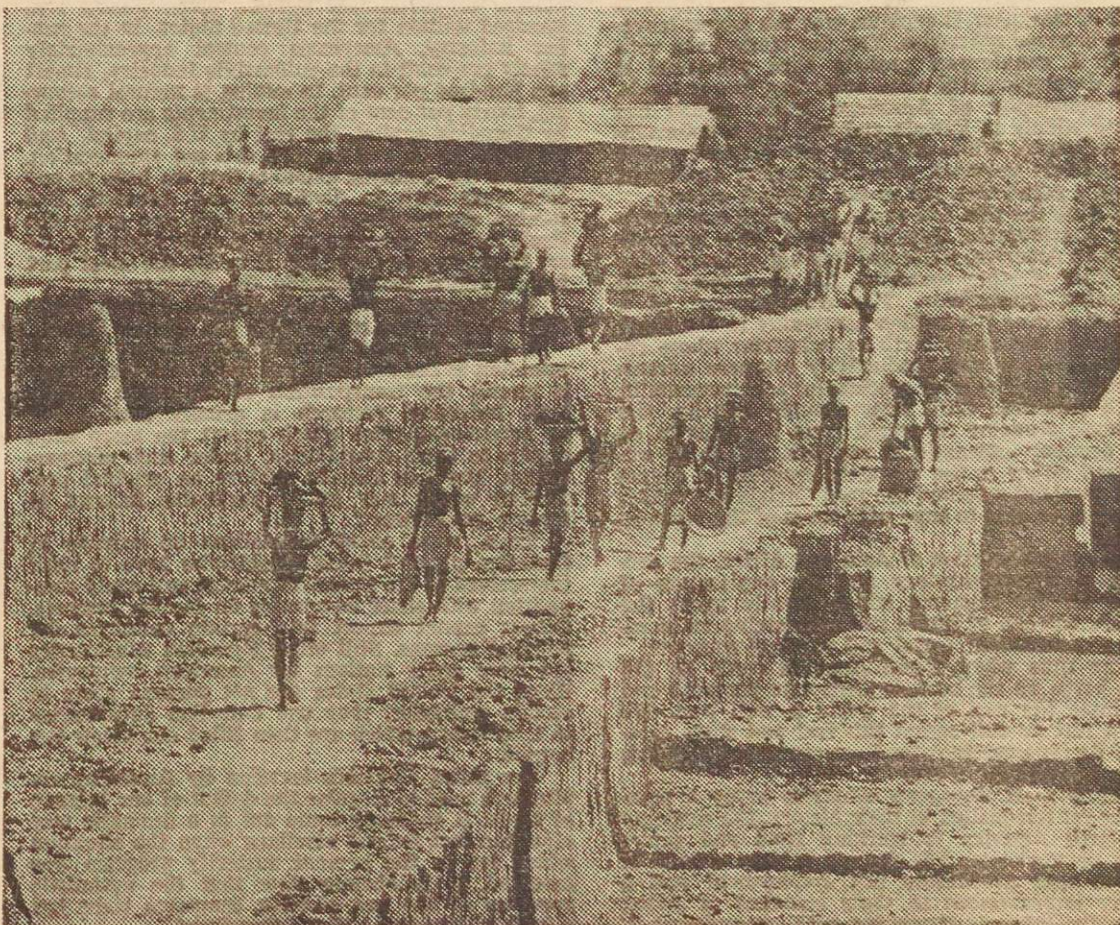
### La C.S.N. et la C.I.S.C.

Au mois de novembre dernier, pour la première fois dans son histoire, le Bureau de la C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) a tenu une réunion en Amérique. C'est à Montréal que les dirigeants de cette grande centrale internationale se sont réunis. On sait que le Bureau de la C.I.S.C. groupe des syndicalistes d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Plusieurs d'entre eux firent la tournée de certains centres tels que Québec, Sherbrooke et Arvida.

En plus de participer à la réunion de Montréal, la CSN. a aussi été présente aux autres réunions du Bureau de la C.I.S.C. qui se sont tenues à Bruxelles, Belgique. Tour à tour, les confrères Jean Marchand, président général, et Marcel Pepin, secrétaire général, s'y sont alors rendus.

Depuis quelques années, la C.I.S.C. a créé un "fonds de solidarité internationale," institué en vue de la promotion du syndicalisme chrétien dans le monde. La CSN. contribue à ce fonds, mais elle devrait faire davantage. Dans plusieurs pays, même en dehors du rideau de fer, la liberté syndicale n'existe pas. Pensons aussi aux pays en voie de développement, qui ne veulent pas tomber sous le joug communiste, mais qui non plus ne sont pas intéressés à être dominés économiquement par d'autres pays. Le fonds de solidarité peut aider à libérer ces pays.

Au cours de ces réunions, la C.I.S.C. a adopté un projet de déclaration de principes. Ce projet a été soumis à toutes les Confédérations qui lui sont affiliées. L'Exécutif et le Bureau Confédéral ont étudié ce projet et y ont apporté un certain nombre de modifications. Le Congrès de la C.I.S.C. qui se tiendra en 1963 sera saisi de cette question.



(Photo Nations-Unies)

Report of the General President of the C.N.T.U., Jean Marchand

# CNTU has resumed its forward march

After many years of being stationary because of the battles it fought and the persecution it endured, our organization this year has resumed its forward march, and vigorously so. At a time when most trade unions in North America report losses in their membership, the CNTU on the contrary has recorded a considerable increase. The secretary general's report will inform you better on this matter.

While rejoicing, we must be fully conscious of the new obligations that are devolved upon us, especially the duty to provide our members with more and more effective services and a progressive and coherent policy.

## Object of the Report

I had at first planned to discuss with you the very agonizing problem of automation that keeps upsetting working conditions everywhere and causes an increasing number of lay-offs. It certainly would have been indicated to examine the human consequences of technological advance in the years that have passed since one of my predecessors first dealt with this problem before a general convention in September 1956. Certain happenings have forced a change in my original plan, however, and I will enter upon matters of a more general character relating to economics and politics. The subject of automation will be taken up later on during the convention.

## Labour's Economic Goals

Ever since its inception, the North American labour movement has devoted most of its time and efforts to collective bargaining. It was seen as the most adequate instrument and one that was quite sufficient to solve most problems of the working class. Between management and labour, it was as if a pact had been concluded by which the former undertook to make the wheels of the economy turn at full speed while the latter assumed the responsibility to claim and secure for its members the maximum advantages that a strong and fully-expanding economy could offer. In other words, employers retained exclusively for themselves the power to make decisions while employees were let in to share the benefits of production.

Though labour's pressure for a comprehensive social security system and its periodic forays into the economic field should not be underestimated, I don't feel I am mistaken when I say that it was mainly through collective bargaining that North American trade unionism had planned to attain its objectives.

This attitude of course is quite understandable and it can readily be explained if we briefly consider the economic history of North America after the First World War. We see that the United States (and Canada in their wake) developed rapidly into such a formidable industrial empire that no other continent and no other country could seriously compete with them. Hence, we attained the world's highest standard of living and the persistent growth of our economy soon persuaded us that this was a permanent state of affairs. The few question marks arising out of the depression of the 1930's were quickly forgotten in the face of the lightning progress achieved after the Second World War.

Perhaps it is not surprising therefore if, under such circumstances, North American labour did not care too much about who directed the economy. The cake was all baked and its only worry was to get a fair share of it.

How many times did we hear trade unionists from below the border unrestrictedly praise the economic system that was responsible for such unprecedented prosperity!

The same considerations are not always true of Canada where the economy frequently showed signs of weakness. It explains why the labour movement behaved otherwise. Yet, the many links with its U. S. counterpart probably have prevented it from developing still more according to our needs. The philosophy of American trade unions has spread widely in Canada and has had a determining influence. While results of this influence were not entirely negative, some ideological aspects of it had a paralyzing, not to say ill-fated, effect.

Within the past few years, the world has undergone considerable transformations. The economy of North America, while maintaining a strong edge over that of other countries, has been faced with stiffening competition. The establishment of a market of over 200 million consumers in the heart of Europe has given birth to industries whose return, efficiency and productivity compare advantageously with the most spectacular achievements in North America. With unpredictable celerity, the Japanese economy recovered from its ruins to go and conquer international markets. Not to be minimized either is the fantastic progress of economies developing behind the Iron Curtain and which will soon be able to cope with those of the Western world.

The decolonization of Asia and Africa, the progress of communications and the exploration of space all are elements which greatly upset the world's balance of forces and are forcing us to revise our economic, social and political concepts.

The time when North America could be the lone horse on the road to economic progress and dominate the rest of the world is well past. We might just as well accept this fact and study carefully its repercussions for I am convinced that this is an irreversible trend.

While most European countries enjoy a prosperity yet unequalled in their history, the economy of North America is marking time and shows signs of weakness. The former achieve a rate of growth that guarantees full employment and a steady improvement in their standard of living while the latter is struggling with unemployment,

unable to solve it because of its lagging rate of growth.

The share-in-the-cake theory has therefore become increasingly disputed for the cake is growing thinner and less and less attractive. North American trade unionists are beginning to question the skill of the baker and want to know what's wrong in the kitchen. They're even tempted to lend a hand.

Within this context, collective bargaining, while definitely having merits, is no more capable of solving the workers' problems. With a low rate of growth and insufficient productivity, how can we improve the standard of living of the population? How good is a collective agreement to deal with unemployment?

How can a satisfactory rate of growth be achieved without interfering with investment policies, structures of industry, tariff policies, the government's monetary and fiscal measures, our school system and professional training?

The labour movement definitely cannot protect effectively the interests of its members while restricting its action merely to collective bargaining. It must take an overall view of the national and international economy and adopt means of action capable of influencing the economy towards the common interest. It has been demonstrated that private interests, by seeking individual goals, cannot achieve economic progress and stability. Due to the exceptional circumstances that prevailed during the past fifty years, we may have been led by our neighbours to the South to believe that it was possible. But today, we should no more be lulled by this illusion.

The economy of a nation is too closely linked with the interest of the public to be given up to personal whims and to the struggle of blind forces. Besides, nobody still has any belief in the old theory of economic liberalism. Of course, there are differences of opinion as to the manner in which private interests may best serve the common good. Depending on groups and trends, many formulas are offered, but there seems to be agreement upon minimum planning and State intervention.

The need for planning and State control is being felt more strongly in Canada than in the United States. Because the U.S. have a very rich domestic market (175 million consumers) and an industrial power 10 times as great as ours, it is not surprising if their economy did not feel as much as ours the effects of the upheaval the world is undergoing.

## Domination of Canada's Economy by the U.S.

At the turn of the century, there were about a hundred industrial establishments controlled by Americans in Canada. Today, their number exceeds five thousand. Fifty-five per cent of our manufacturing plants are in the hands of our neighbours to the South who hold one third of all investments in that field. In the oil industry, Canada controls only one billion two hundred million dollars of investment against three billion five hundred million for the United States. In the rubber industry, Americans control approximately ninety per cent; in the automobile industry, almost one hundred per cent. In mining (a natural resource), forty per cent of the investments are supplied by Canadian capital, the rest by U.S. capital. And we could go on and on with this sad enumeration. Besides the fantastic amounts that we have to pay each year both in dividends and interests, this foreign domination makes it more and more difficult for our government (if it ever wished to do so) to guide our economy. It is for the most part being guided from outside the country.

Furthermore, the bulk of our foreign trade (imports and exports) is with the United States.

One of the most disturbing aspects of this domination is the fact that our industrial technology is merely the transposition of American technology. Industrial research is usually carried out by parent companies which export the more valid results to their subsidiaries. Under such circumstances, how can Canada achieve an original production which may be of particular interest to foreign consumers?

Then, what about restrictions on exports of Canadian plants? Some subsidiaries have to limit themselves to the Canadian market and avoid competition with sister companies on foreign markets. Others cannot export into certain countries for political reasons. Still other Canadian subsidiaries are mere order stations for American companies. Since the United States are not persona grata in certain countries, they use Canadian subsidiaries to take orders which are then filled out below the border.

For years, Canada's invasion by American capital was used to disguise the deficit of our balance of trade. It suddenly came out in a dramatic way after the last federal elections when the situation which led to the present austerity program was revealed. It is obvious now that the optimistic speeches of the last election campaign were but a pack of lies and a disgusting fraud.

What I have said previously should not be interpreted as a declaration of war against U.S. capital, nor is it intended as a show of unreasoned aggressivity towards Canadian subsidiaries of American companies. The Americans are perhaps much less to be blamed than ourselves and our governments for this sort of colonialism. Canada is a young country which needs foreign capital for its development. But, this capital can only be accepted under conditions which preserve our independence. Moreover, the Canadian people and their government should try to counterbalance this outside influence by encouraging Canadian capital to invest into our manufacturing industry. If we put all our savings into woollen socks, trust funds or government, municipal and religious community bonds, we should not be astonished that others come to exploit our natural resources and develop our industry.

(To be followed in our next issue)

## WORTH KNOWING

Canada's 22 railways with gross revenue of \$500,000 or more a year showed a net operating income of \$5,754,445 in May or \$2,079,000 higher than a year earlier.

Total operating revenues for the month were \$109,997,277 and expenses totalled \$104,242,832.

Both the CNR and the CPR showed net operating surplus. For the CNR, net income was \$1,787,553 compared with a deficit of \$196,602 last year. The CPR had net income of \$2,124,171 or down from \$3,523,748 a year ago.

— 0 —

The wholesale price index in August was 242.5 or .5 per cent higher than July and 3.4 per cent above the mark a year ago. The index is based on 1935-39 prices equalling 100.

— 0 —

Sales of farm implements, equipment and repairs for the first six months of 1962 totalled \$106,114,248 against \$107,482,492 last year.

— 0 —

Hogs on Canadian farms totalled 5,310,000 Sept. 1 or five per cent fewer from 1961. Western Canada was down 20 per cent and the east up 10 per cent.

— 0 —

August construction starts on houses totalled 9,340 in urban centres of 5,000 or more residents — down 1.3 per cent over a year.

— 0 —

The Canadian population June 1 was an estimated 18,570,000 persons or 331,753 more than a year earlier.

— 0 —

Government employees in Canada in June totalled 352,607 compared with 345,260 in May and 349,941 a year earlier.

— 0 —

July shipments by manufacturers were worth an estimated \$2,174,500,000 or \$121,100,000 less than in June. It was slightly higher than a year earlier.

— 0 —

Iron ore shipments in July advanced 29.1 per cent to 3,822,319 tons from a year earlier and the increase for the first seven months of the year compared with 1961 was 65 per cent at 13,990,271 tons.

— 0 —

Canadians transferred nearly a quarter of a billion dollars into foreign banks and short-term securities abroad during the "run" on the Canadian dollar last spring.

The "run" caused the abrupt government policy turnabout after the June 18 election when austerity measures were suddenly imposed despite statements that things never had looked better.

There was a net outflow of \$216,000,000 during the three months April to June. The total payments deficit including merchandise trade and tourist spending abroad, payment of dividends and interest to foreign investors and shipping costs was \$377,000,000 for the three months.

The loss of confidence by Canadians themselves reflected apparent concern that the government of Premier Minister Diefenbaker was unwilling or unable to provide the climate for holding the Canadian dollar at a safe margin in terms of international currency.

## CNTU calls for Nationalisation of Power Plants

"Electricity is an essential element of the industrial development of our province and the key of economic planning", says the report of the confederal bureau to the CNTU general congress. Referring to the standpoint taken by the confederation in its last brief to the provincial government, the report goes on: "CNTU calls on the provincial government to nationalize the private enterprises in the field of production and distribution of electric power, in order to control that resource, for the benefit of the entire population. The high prices actually paid by the consumers in certain districts constitute a real economic handicap and should last no longer."

Our readers will recall that all the important provinces in Canada actually own the power plants and the distribution agencies.

EDITORIAL

# JOHNSON WANTS US TO EAT IN HIS HANDS

From the plain of Amqui, Daniel Johnson pointed his red-hot guns (if one may so express himself) at the Lesage government. One of the Union Nationale leader's first shots however was aimed straight at the workers, more precisely at those who need government aid, hospital insurance, school allowances, etc. Of course, it is not enough to talk about a "politique de grandeur" (the politics of greatness) to solve every problem. Our readers are well aware that since 1960 we have been critical of more than one government action. We shall continue to do so, whatever party is in power, everytime we will feel that the interest of workers and the people in general warrants it.

THE "POLITICS OF COMMON SENSE"

Before it is too late, let us say here and now that we will fight with all our energy against the "common sense policy" that is being proposed by Daniel Johnson in the field of welfare and social security. It will be obvious to anyone that that policy is devoid of all common sense and is wholly based on favouritism and patronage despite its outward look.

Mr. Johnson has shown that he knows as much about "tartufferies" as he does about patronage. As was to be expected, he did not fail to remark that his policy... let him speak for himself:

"Take away from those who don't need and give to those who need. Let us use common sense, a policy based on Christian sociology which takes into account individual freedom."

Take away from those who have too much... to give to those in want; we fully agree with that, but the only way of truly making such a transfer is to tax the rich and TO PUT EVERYBODY ON THE SAME FOOTING AS TO BASIC SOCIAL BENEFITS TO BE DISTRIBUTED. That is not what is being suggested by Mr. Johnson.

Here's another excerpt from his Amqui speech:

"In the field of hospital insurance, some arrangement will have to be made whereby people who cannot pay their doctor will be helped, but which at the same time will preserve the freedom of the medical act and the autonomy of hospitals."

"In the field of secondary education, instead of paying \$200 per child to professionals who use the money for their pleasure, the government will give more to needy families for which \$200 is not enough to allow their children to go to secondary school."

That is too much. Let each millionaire get family allowances, let Mr. Johnson, who says he is wealthy enough to forsake the help of the State, receive a \$200 allowance just the same for the education of his son, that is perfectly all right with us, as long as we all enjoy the same rights. The time when millionaires and the Union Nationale leader must be asked to share according to principles of social justice is when they pay their income tax...

Mr. Johnson would like to see the workers come to eat in his hands. Thanks, really, Mr. Johnson, it is much too kind of you. We are barely out of the era of "pink cards" which so humbled the poor and created so many political blinds and other by-products of patronage.

AN EXAMPLE TO FOLLOW?

If the present chief of the Union Nationale wishes so much good to the little people, the way to achieve it is in most cases to do the opposite of what his "great" predecessor Maurice Duplessis did and not by copying him. In every well-organized democracy, social security, health insurance and free education are considered as measures of social justice designed to provide equal protection to all citizens so far as essential needs are concerned. What Mr. Johnson is proposing smacks of paternalism... would he also be an admirer of Hitler and Mussolini? Your first gunshots did not please workers, Herr Johnson, you would do well to re-aim your fire.

Jean-Paul LEFEBVRE

## SOCIAL CREDIT ...

(followed from page 16)

Social Credit does not even mention collective bargaining in official literature. Instead, it refers to the idea of individual contracts which is truly consistent with the philosophy of Major Douglas. Thus, in one of the aforementioned publications, we find the Chart of Workers. The chart's third paragraph stipulates that each employee will sign an individual contract with his employer. His working conditions must be specified in that contract: paid holidays, notice of dismissal, reasons for which the employee may be dismissed, information as to benefits he is entitled to, bonuses, share in profits, etc. In other words, the individual contract will be substituted for the collective agreement.

The chart further states that promotions must be granted according to merits. Delegates will no doubt recall all the battles that have been fought by workers against this notion of merits which allows the employer to disregard seniority as dictated by his whims and his interests.

Paragraph 5 of the chart clearly states that the right to bargain collectively will be fully guaranteed and protected, but what is this right worth — may I ask — if it does not lead to the collective agreement, if it is subordinated to individual contracts, if it cannot prevail over the employers' contentions in cases of promotion and dismissal, if strikes are prohibited?

### Union Security

As for the opposition of Social Credit to union security clauses, there's no need to provide examples of it. So often was it publicly expressed that I do not feel it necessary to draw from any text to prove it to you. Suffice it to say that under the pretence of safeguarding the worker's freedom, Social Credit wants to create such conditions as to bring him eventually under complete subjection. Union security clauses, contrary to what Social Credit leaders believe, were not bargained for to fill the coffers of labour unions. They are the primary defence against the anti-unionism of employers, who quite often attempt to weaken the union during negotiation with the intent of destroying it eventually or of being in a better position for the next negotiations. In most cases, it was the workers themselves who insisted on getting those built-in defences for their union in their collective agreement. They also wish that those who benefit from their collective action and from the sacrifices which very often they had to go through to obtain decent working conditions contribute to the cost of this action.

Social Credit reveals its fundamental opposition to labour unions by arousing the stinginess of some workers against the collection of union dues.

The existence of labour unions and collective agreements may

obviously seem to restrict the freedom of the individual at first sight. But such restriction as may exist is the cost that has to be paid to preserve higher freedoms.

He who would try to persuade the tortoise to do away with its shell would undoubtedly find many sound arguments for it. The shell is too heavy and slows down the pace of the tortoise, besides preventing the beneficial sun from reaching right to the skin. But let the tortoise be lured by this idea of greater freedom and it will quickly be mangled by sharks that are constantly on the watch. And contrary to what the Socreds seem to believe, there are more than one type of sharks.

Through all the Social Credit literature I read, nowhere did I find a word of sympathy for labour unions and their achievements. Private enterprise, on the other hand, gets nothing but compliments.

Such statements as were made in Three Rivers encouraging workers to enrol in unions are true to the most classical anti-labour tactics. Once deprived of all effective means of action and protection, unions obviously become acceptable to all reactionaries and to all exploiters, both conscious and unconscious. While this lavish invitation was being conveyed to workers, great trouble was being taken to stress that under a Social Credit regime the need for unions would greatly diminish. Unions would play but a very secondary role. Once the sharks of finance will be domesticated, why should workers fear all the other sharks will remain free and to which Social Credit intends to give a much greater range of action?

As all others who have opposed labour, Social Credit does not blame the workers for being members of unions. Why judge them severely when we want their vote? Labour leaders then become the targets of attacks and no one spares the blows.

After having shown that unions restrict the freedom of workers, it is hinted, if not clearly stated, that their representatives are irresponsible men who enrich themselves through the sweat of cheap-jacks. While distrust is thus being spread, the consciences are reassured by platonic pro-labour statements.

### Socio-economic Program of Social Credit

Many points of the socio-economic program of Social Credit are contrary to the labour movement's claims or policies. While our conventions have come out in favour of economic planning, Social Credit is dead against it. "It is not plans that people need", Réal Caouette wrote in his book, "Réal Caouette vous parle".

The CNTU has more than once called for the enlargement of the public sector in Canada in order to restrain or to spur on the private sector of the economy. In the dispute between Quebecair and Trans-Canada Airlines over the franchise for the Quebec-Seven Islands line, Réal Caouette favoured private enterprise by saying that the State should not compete with it.

The CNTU favours both State hospital and health insurance contrary to Social Credit which feels that those important social security measures should be abandoned to private enterprise.

Social Credit has generally opposed our entire social security system: unemployment insurance, unemployment assistance, old age pensions, allowances to the blind, family allowances. Always it has referred to these measures with contempt and has expressed the wish to replace them with a national dividend covering every essential need of the individual and his family. That has never been quite clearly stated. It seems that Socred electoral strategy has chosen to leave those questions in the vague.

On page 52 of his book, Réal Caouette sums up his thinking by saying: "The State relies more and more upon economic planning, hospital plan, health insurance plan. All kinds of plans. Why? To oppress even more the human being, the Canadian family". There is no use in insisting to show the opposition of Social Credit to social security

measures and to the rational organization of our economy. Its policy is diametrically opposed to the stated policy of the CNTU.

Lastly, the CNTU has from the beginning called for full employment with all the strength it could master. It feels that all workers who can and wish to work are entitled to gainful employment. The thing is not merely to permit workers to live through allowances or dividends, but to provide them with the opportunity to put their talents to use by an appropriate professional activity. After developing an oversimple theory on mechanization and automation, Social Credit comes to the conclusion that full employment is not a cogent objective. Either it did not understand or it misunderstood the fact that human needs were expanding at a rate at least equal to that of production techniques. Compare the kitchen of our grandmother to today's modern kitchens. No, automation and rationalization can both be achieved while providing steady employment to all Canadians willing and able to work if our economy is well oriented and well coordinated.

There, once again, as you may see, our views differ from those of Social Credit.

We could stress many other points of the Socred program that are contrary to our own program and conceptions. What has been said however suffices in my opinion to prove that we had very serious reasons to publicly express our reservations about Social Credit.

### The Monetary Theory of Social Credit

The magic solution proposed by Social Credit to all our problems lies in its monetary theory. That is the formula that will supposedly solve our difficulties by bringing to reason the occult forces of finance and by freeing our money from its present servitudes.

Social Credit contends that, under the present system, the consumers' purchasing power is chronically inferior to the value of the national product and that it is therefore impossible to buy the products and services that our economy puts at the people's disposal. The answer to this problem comes quickly and simply in the mind of the Socreds: let us create right now a monetary mass that will be at constant parity with the national product and the trick will have worked.

If that theory is correct, all the conclusions that are derived from it are equally valid and the suggested methods to distribute the extra purchasing power may very well be applied. National dividend, compensated discount, the reduction and abolition of taxation, no interest-loans, all those become achievable goals. Thus, last year, the Canadian government could have created \$11 billion of new money with a stroke of the pen in order to balance the national revenue and the national product. And this without danger of inflation.

It is of the utmost importance, therefore, to examine the basis of such revolutionary theory. That is what we will try to do.

Before we venture into the That is what we will try to do. complex world of money and credit, however, I would like to draw the delegates' attention to the tragic repercussions of inflation for workers and the people as a whole. Inflation occurs when the purchasing power is artificially swollen with regards to the real value of products and services earmarked for consumption. Such unbalance automatically causes a rise in prices and, if additional consuming power is created to meet this increase, we enter into a spiral that leads to depression. To give you an idea of what may happen under such circumstances, allow me to quote a few excerpts from Dr. Schacht's book, "Souvenirs of a Magician". Dr Schacht, in case some of you would not know, was Finance minister under Hitler during the period which stirred the admiration of Mr. Caouette. Here's what Dr. Schacht writes in the third chapter of his book, at page 161:

"Today still in Germany the years 1920 to 1924 are des-

cribed as the "era of inflation". Few men could say what is the meaning of that word, yet it has become familiar to entire generations. The "era of inflation", for all those who remember it, was the blockade of famine, deliveries in kind to foreign powers, political illegality. It was the upheaval of social strata, the accession of alarming figures to sudden wealth, the wilting of the former propertied classes, the impoverishment of the upper classes. It was corruption in the government and among civil servants, the intrusion of business into political parties, the ministries and the army. It was increase of infant mortality, the proliferation of criminality, the cachexy of youth, the premature death of older people. The "era of inflation" was all that, and much more than that.

"The Latin word "inflatio" means swelling. In a more restricted sense, this phenomenon can easily be illustrated by statistics; in 1918, the mark had dropped to about half of its 1914 value. The gold mark was worth 2.02 paper marks. But, in 1923, the gold mark was worth one thousand billion paper marks. One trillion! In figures, it gives this: 1,000,000,000,000. "Within five years, the Reichsmark had dropped to the five-hundred-billionth part of its value.

"At the end of the war, in theory, one could have purchased five hundred billion eggs for the price of one egg five years later."

And, at page 163, Dr. Schacht writes:

"The rush for real values allowed those with some means, but especially racketeers with no conscience, to preserve their fortune, even to increase it.

"This struggle to get rich and to preserve one's patrimony by exploiting the ignorance of masses resulted in the moral poisoning of the entire economic life. Everybody stopped putting their money aside. If one was unable to purchase real values, he hurriedly spent all his money on pleasures. New investments and the production of equipments decreased for the required capitals were no more directed into banks in the form of deposits and savings. The greater was the devaluation of money, the quicker its rhythm. Manual workers, employees and stockholders, unable even to face current expenses, were overcome by a tremendous anxiety and an increasing bitterness. To increase the amount of wages paid in paper money did not improve the situation. On the contrary, the more paper money was put into circulation, the quicker was the drop in the purchasing power.

"Many employers decided to give their employees foodstuffs instead of wages..."

"There came the day when the cost of a tram ticket ran up to one billion marks..." (page 164).

(to be followed on our next issue)

## LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

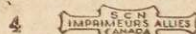
Paraît tous les mois

Directeur JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des Syndicats nationaux (C.S.N.) et imprimé par L'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal.



"Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication".

In his presidential address to C.N.T.U.'s Convention, Jean Marchand speaks on

# SOCIAL CREDIT, POLITICS AND THE CNTU

About ten days before the last federal election, I felt it my duty as president of this organization to warn against Social Credit whose theories and principles, in my opinion, represent a real danger for the workers and people in general. In certain quarters, there was a very strong reaction to my intervention and I was accused, among other things, of having violated the CNTU constitution.

For the information of delegates, the text of the contentious statement is attached to the present report. (Subscribers to **LABOUR** were able to read it in our June issue.)

I intend both to explain and to justify my attitude not only with regards to the constitution, but also to the merit of the question involved.

## Role of the CNTU and Duties of the President

Since its beginning back in 1921, our Confederation has at each of its conventions adopted a host of resolutions dealing with the most varied matters. Most of these originated from deliberative meetings of workers who so expressed their thoughts and their needs about the reforms to be brought to society in order to insure steady prosperity while preserving justice and the rights of human beings. The CNTU's philosophy stems from all those resolutions, plus a certain other number of documents directly approved by general conventions.

The Confederation's primary duty is to see to it by every means within its power that the legislation and socio-economic structures of our environment reflect our way of thinking and draw most of their inspiration from our claims.

The CNTU president, by his very function, has the responsibility to keep a close watch over events and to grab every opportunity to spread the organization's viewpoints. He must rise in the defence of workers and their unions if they are attacked and denounce groups and individuals that are hostile to labour. Lastly, he must support those elements of society which pursue similar goals and whose efforts tend to the social and economic progress of masses.

As politics, by their very nature, are a breeder of dissension, the 1958 convention adopted rules and regulations designed to protect the movement during election periods. The clause which concerns us particularly reads as follows:

"(d) The president general and, in his absence, the secretary general are hereby authorized to make public statements of a political nature are prohibited during election campaigns, except to reply to attacks directed against themselves or the CNTU."

The question, therefore, is to whether I was justified in considering the theories and program of Social Credit as an attack against labour and the CNTU in particular. One may also wonder why my intervention came so late in the campaign. Before answering these questions, I will briefly recall the history of past relations between the CNTU and Social Credit.

## Social Credit and the CNTU

Differences of opinion between Social Credit and the CNTU first occurred immediately after the war. The CNTU had joined with the Canadian Congress of Labour and the Trades and Labour Congress of Canada in urging the government to maintain price control. To that end, we had circulated petitions among all our unions.

That policy had been adopted because of the excessive demand for consumers' products at that time. After having been rationed and forced to save during the war, the Canadian people wanted stoves, refrigerators, washing machines, automobiles, building materials, etc., etc. Industry, on the other hand, had not yet resumed its normal rate of production and was unable to fill all the orders. Everyone will understand that such unbalance between offer and demand could only lead to staggering price in-

creases. To maintain price control for so long as the situation had not gone back to normal, therefore, was the only way to prevent inflation.

However, because of their belief in absolute non-intervention and freedom at all cost, the Socreds came out against us and harshly fought our demand. Their newspaper was less than kind to us and Socred supporters within our ranks attempted to block our petition.

The problem arose again several years later at our conventions. In 1952, if my memory serves me right, a committee of three was appointed by the general convention under pressure from adepts of Louis Even to study and report on Social Credit theories. Two of the three committee members had a reputation as staunch Socred supporters. The committee met several times, but it seems that its two Social Credit members lost their faith in the party along the way. It never issued its report and delegates, at subsequent conventions, never insisted to hear it.

Socred hostility to labour appeared more fragrantly when disputes occurred inside our movement. Fortunately, the behaviour of most of the CNTU members who believed in Major Douglas' theories did not reflect the thinking of Socred leaders, who never shun an opportunity to reprove and condemn without any form of trial all work stoppages.

Let us say finally that Social Credit, through its newspaper as well as in its meetings and TV broadcasts, has consistently attacked all union security clauses contained in our collective labour agreements. There once occurred a general meeting of which Socred supporters were in command that rejected the inclusion into the contract of the Rand formula that the bargaining committee had succeeded in getting from the employer.

## Roots of Socred Anti-Unionism

It may be asked whether the anti-labour theories of Social Credit stem from the minds of

its Canadian leaders or from its basic philosophy. After a close scrutiny of the theories and history of Social Credit, I have come to the conclusion that the answer to this question lies not in the principles, but in the philosophy of Social Credit. Major Douglas was an idealist who dreamt of a world in which the individual would be freed from all restraints, fetters and limitations imposed either by the State or by private organizations. Everywhere he saw conspiracies to oppress the human being. His idealized universe resembled Middle Age (no doubt without the corporations) more than it did modern times. He was opposed to all forms of State intervention in the social and economic fields. Finance was the source of all evils and that is where he wanted the State to put order in the house. The fact that he was anti-Semitic and that Jews occupied a prominent place in the world of finance helped to convince him further.

Obviously, Major Douglas ignored the lessons of history. He was not concerned for instance about the tragic consequence of the Le Chapelier Act introduced in France towards the end of the 18th century. That particular law proposed to restore the freedom of all citizens and prohibited workers, especially, from uniting in order to protect their so-called common interests. Even though employers were subjected to similar regulations, they were in a much better position to defend themselves. The experience ended tragically. Several decades later, the workers' situation had become intolerable. Being unprotected, they started competing against each other for jobs. Those successful in getting employment were those willing to offer their services cheaper. To make up for the lack of family revenues, women and children went out to work. Hence, around 1850, the Archbishop of Lyon was able to say that in his diocese the workers were eating grass and sleeping in the fields. That was where the dream of absolute freedom proclaimed by the Le Chapelier Act had led. To workers, it meant above all the freedom to be exploited and to starve.

Major Douglas' thinking is reflected throughout the literature of Social Credit. Labour as such never comes under attack. Such aggressive attitude, it was quickly realized, would not be politically sound. The aim, however, is clearly to deprive labour of its most effective means of action and to make it harmless. Let us abolish gradually the right to strike and union security clauses and substitute the individual contract for the collective agreement and the trick has worked. While pretending to be in favour

# LABOUR CNTU



Jean Marchand, national president of the C.N.T.U. has now been associated with our Confederation for twenty years. On this occasion, Labour offers him its sincere congratulations and best wishes.

of labour, we will have killed unions. To make sure that these are not unfounded statements, let us refer to the text:

In a folder intended to Canadian workers and entitled, "Security And Freedom", the Social Credit Association of Canada gives as reasons for the failure of our economic system "the poor leadership of labour, the abuse of power by trade unions and the strike threat..." The excesses of private enterprise and government carelessness are not mentioned. No. And the responsibility of labour unions was so great that it was felt necessary to stress it in a text printed on the folder's front page. We find the same idea expressed in a booklet outlining "the principles, goals and policies" of Social Credit and entitled "Canada, Country With A Future" (cf. page 14, paragraph one). In the same chapter, which was particularly meant for workers, it was deemed appropriate to reproduce a quotation appearing on the very first page and which reads as follows: "The progress of every great nation has been the result of individual initiative." When we know that it was through collective action that workers have succeeded painfully in improving their lot, I find this introduction particularly revealing.

As for the right to strike, here's how they go about it on page fifteen of the same folder: "...Disputes endangering the economy or the national security, or creating a state of alert in which the life, welfare or security of certain groups of the Canadian people would be in danger, will be referred to a special court in the event of the failure of ordinary procedures and the decision of this court will be final and bind the parties."

Compulsory arbitration with decisions binding on both parties would thus be the rule in every conflict and the right to strike would practically be eliminated. Do you know of a strike which did not endanger the welfare of certain groups of the Canadian people? The labour movement believes that the right to strike is a basic right which cannot

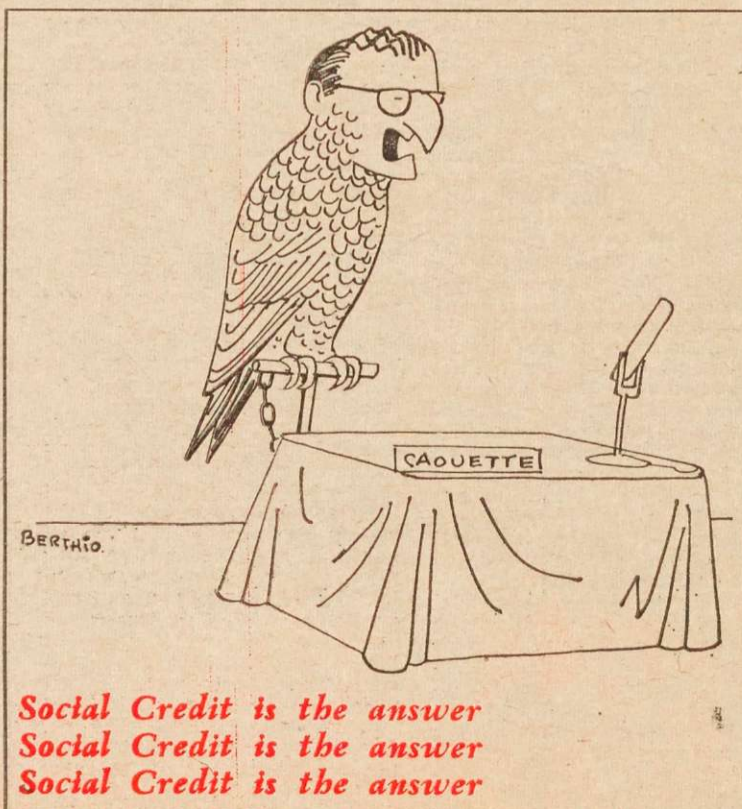
be restricted or suppressed except under extremely serious conditions. It is not that workers and trade unions like to resort to strikes.

Experience has shown, however, that without this instrument their interests cannot be effectively protected. Most of the time, it is not necessary for them to use it, but the mere fact that they can use it proves to be a good enough argument pending negotiations. As former President Charles Luckman of Lever Brothers once said: "Rid our minds from the fear that workers may go on strike and we will stop making concessions."

## COMPULSORY ARBITRATION

As for compulsory arbitration, it is a solution that has always been proposed by all those who know less than nothing about the forces at odds in our society. To find a truly impartial arbitrator is as difficult as to launch a satellite into orbit. Please note that I said "impartial" and not "honest". There are obviously many honest arbitrators. But they are all human beings. They necessarily reflect the influence of their social environment in one way or the other. If the ruling forces of society are anti-labour, chances are that most arbitrators will follow this line of thinking. If, at any time, the ruling forces become pro-labour, the same law will apply. That is way neither employers, nor the unions would accept arbitration as the general method of settling labour disputes. Besides, conflicts of interests can hardly be arbitrated. When bargaining, we generally have the future in mind. The position of both parties is determined by their own conception of that future. How can an arbitrator substitute himself for them and pass judgment objectively over facts that are yet to come? The collective agreement is and must remain the law of the parties. A third party may only be authorized to interfere exceptionally. That is the leading characteristic of our industrial democracy.

(forward on page 15)



Social Credit is the answer  
Social Credit is the answer  
Social Credit is the answer